

# BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE

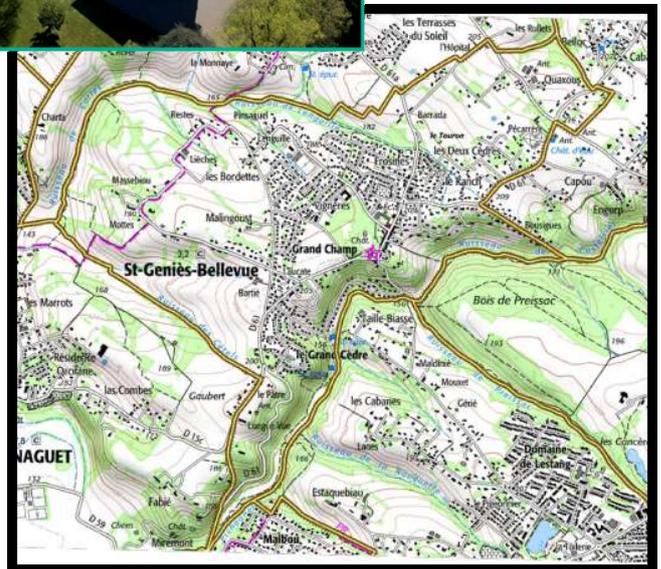
Commune de Saint-Geniès Bellevue

Communauté de communes des Coteaux Bellevue

Territoire de projet du PETR Pays Tolosan

## Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Département de la Haute-Garonne



Commune de  
SAINT-GENIÈS BELLEVUE  
31180



## Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule.....	5
Article 1 : Objet .....	6
Article 2 : Contexte et enjeux.....	6
Les principaux atouts à valoriser : .....	15
Les potentialités à développer : .....	16
Les principales faiblesses ou freins constatés : .....	16
Les opportunités : .....	17
Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation .....	18
Sur le bourg-centre : .....	18
À l'échelle du territoire concerné : .....	20
Article 4 : Les mesures opérationnelles du contrat Bourg-Centre .....	23
Article 5 : Les partenaires.....	23
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du département de la Haute-Garonne et modalités d'intervention et contributions du département.....	26
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région .....	28
Article 8 : Gouvernance.....	32
Article 9 : Durée .....	33
Annexe 1 : Les fiches actions.....	34
Paysage Environnement.....	34
Centralité .....	43
Inscrire la commune dans le territoire .....	61
Annexe 2 : Programme pluriannuel d'actions 2022-2024 .....	66
Annexe 3 : Le château, monument historique privé et patrimonial.....	67
Annexe 4 : Tourisme .....	70

**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Sebastien VINCINI, son Président

Le PETR / Pays Tolosan, représenté par Patrice LAGORCE, son Président

La communauté de communes des Coteaux Bellevue, représentée par Sabine GEIL-GOMEZ, sa Présidente

La commune de Saint-Geniès Bellevue, représentée par Sophie LAY, son Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional N°2023-02/12.04 en date du 9 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

**Vu** la délibération de la commune de Saint-Geniès Bellevue en date du xxxxxx ,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la communauté des communes des Coteaux Bellevue en date du XXXXX,

**Vu** la délibération n°22/071 du PETR Pays Tolosan en date du 14 décembre 2022 approuvant son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

**Vu** la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 28/03/2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats « Bourgs Centres »,

**Vu** la délibération n° 12059 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute Garonne en date du 26 mars 2024,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission permanente du XXXX du conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la commune de Saint-Geniès Bellevue

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## Article 1 : Objet

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, le PETR Pays Tolosan et la commune de Saint-Geniès Bellevue.

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de Rouffiac-Tolosan, Labastide Saint-Sernin et Montberon.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Geniès Bellevue, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le maillage des infrastructures de mobilité
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel.

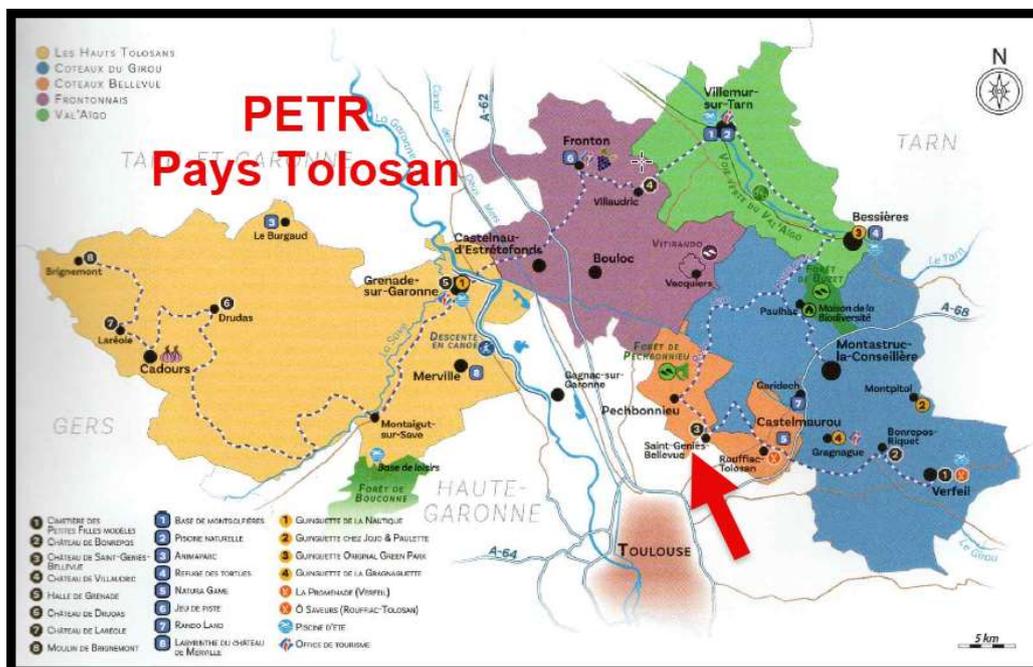
Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## Article 2 : Contexte et enjeux

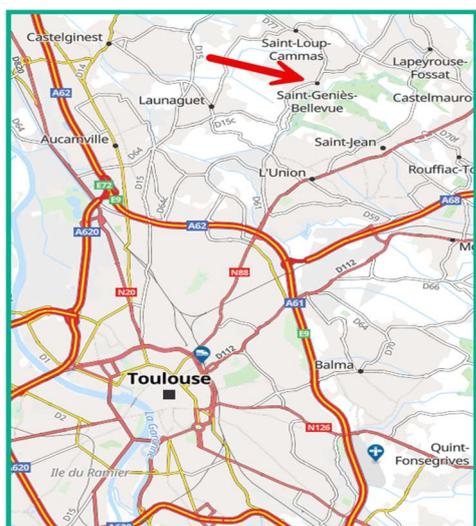
### Présentation du bourg-centre

La commune de Saint-Geniès Bellevue (<https://www.saint-genies-bellevue.fr/>) se situe à 10 km au nord-est de Toulouse dans le département de la Haute-Garonne et fait partie intégrante du bassin de vie de Toulouse ; elle appartient à la communauté de communes des Coteaux Bellevue (CCCB <https://cc-coteauxbellevue.fr/>) créée en 2001, EPCI qui regroupe sept communes : Castelmaurou, Montberon, Pechbonnieu, Saint-Geniès Bellevue, Saint-Loup Cammas, Labastide-Saint-Sernin et Rouffiac-Tolosan pour une population d'environ 21 343 habitants. Elle est desservie par les transports en commun.

La commune fait partie du PETR Pays Tolosan, territoire périurbain composé de 5 EPCI et fort de 73 communes. Globalement, le PETR est dans une dynamique de croissance démographique qui nécessite une augmentation d'équipements et de services.



La commune appartient au SCoT Central de l'agglomération toulousaine dans sa couronne verte. La commune est considérée comme une commune urbaine au sens de l'Insee, mais 55% du territoire est occupé par des espaces agricoles.



**Saint-Genès Bellevue**



**CCCB**



**PETR Pays Tolosan**



**Région Occitanie**



## Caractéristiques du parc immobilier

Avec près de 2 500 habitants, Saint-Geniès Bellevue compte environ 1 140 logements répartis sur une superficie de 3,79 km<sup>2</sup>. La ville a une très faible densité résidentielle mais une densité de population plutôt élevée (respectivement 3 log/ha et 647 habitants par km<sup>2</sup>). Elles sont toutes deux supérieures à celles de la France (1 log/ha et 106 habitants par km<sup>2</sup>).

On comptabilise actuellement une plus grande part de propriétaires que de locataires à Saint-Geniès Bellevue. Environ 68,8 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires pour 31,1 % occupées par des locataires (dont 2,2 % à titre gratuit). Parmi toutes les habitations de la commune, 1,5 % sont des résidences secondaires, 4,7 % des logements vacants et 93,9 % sont des résidences principales dont 4,9 % de logements sociaux.

Parmi les logements de Saint-Geniès-Bellevue, on trouve une grande majorité de maisons (80,1 %). Ce sont essentiellement des maisons familiales de 6 pièces et plus (24,4 % du nombre total de maisons) ayant une superficie généralement supérieure à 120 m<sup>2</sup>. On trouve également de nombreuses maisons de 5 pièces (23,6 %). Elles ont principalement été construites entre 1971 et 1990. Les appartements, moins nombreux (225), sont principalement composés de 2 pièces. Le plus souvent, leur surface est comprise entre 40 et 60 m<sup>2</sup>. Les appartements de la commune ont principalement été construits entre 2006 et 2015. La commune dispose d'environ 50 logements sociaux.

## Évolution démographique

Commune de Saint-Geniès-Bellevue (31484)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 165</b>	<b>100,0</b>	<b>2 247</b>	<b>100,0</b>	<b>2 512</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	442	20,4	403	17,9	430	17,1
15 à 29 ans	299	13,8	354	15,8	330	13,1
30 à 44 ans	445	20,6	433	19,3	440	17,5
45 à 59 ans	476	22,0	491	21,8	584	23,2
60 à 74 ans	327	15,1	364	16,2	458	18,2
75 ans ou plus	174	8,0	202	9,0	270	10,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-31484#consulter-sommaire>

La commune comptait 2515 habitants en 2020, après avoir connu une forte hausse de la population depuis 1962. Les moins de 29 ans représentent 30% de la population et les + de 60 ans près de 29%.

Notre commune devra s'adapter au vieillissement de la population en développant d'une part une politique de transport adaptée, des modes d'habitat inclusif et d'autre part en renforçant le parc de mobiliers urbains et équipements divers (bancs, toilettes publiques...). Enfin, la création d'un espace de vie sociale favorisera les liens intergénérationnels.

## L'organisation d'un développement urbain mesuré du territoire

Située en deuxième couronne au nord-est de l'agglomération toulousaine, à proximité directe des zones d'emploi du centre-ville de Toulouse et de Balma-Gramont, la commune de Saint-Geniès Bellevue connaît une dynamique de périurbanisation exercée depuis le cœur urbain métropolitain et les pôles de proximité que constitue Castelfrançois et Pechbonnieu.

Ces dernières années, celle-ci a résulté en un développement résidentiel conséquent qui, opéré par successions de lotissements pavillonnaires, a généré **un étalement urbain important**, notamment de part et d'autre du chemin de l'Enguille et l'avenue de Bellevue, ainsi qu'**une transformation rapide du caractère initialement rural de la commune**.

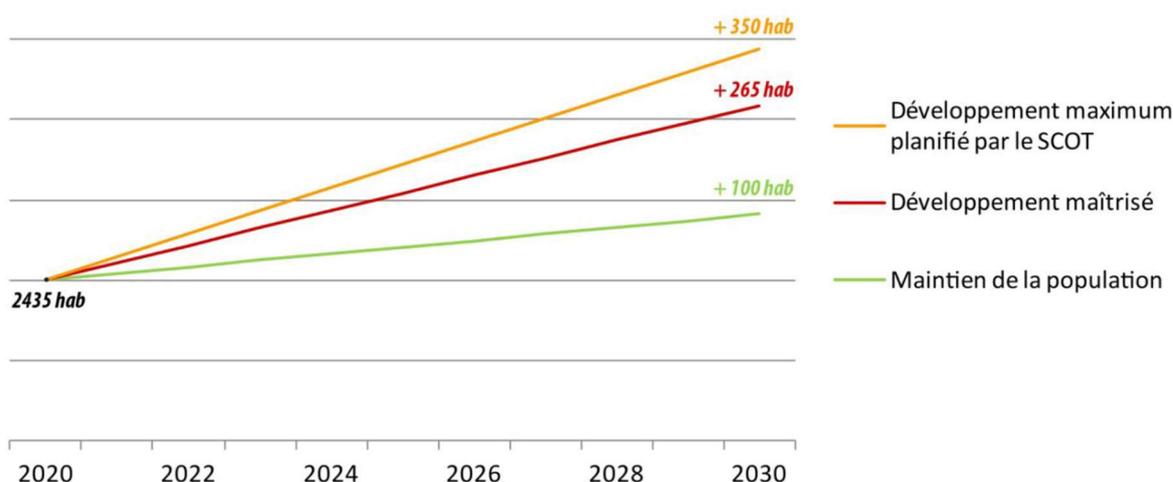
Alors que Saint-Geniès Bellevue propose encore un cadre de vie attractif porté par l'offre d'équipements et de services du centre-ville et du pôle de l'Enguille, ces mutations inscrivent désormais la commune dans une relation de périphérie partagée entre les systèmes urbains de la métropole porteuse de nombreux défis. Ainsi, la commune de Saint-Geniès Bellevue souhaite **maîtriser sa croissance démographique, conformément aux objectifs de développement modéré prévus par le SCOT** de l'agglomération toulousaine pour la Communauté de communes des Coteaux Bellevue.

Les besoins pris en compte pour fixer les prévisions démographiques du présent PLU s'appuie sur :

- Des besoins quantitatifs : pour garder la même population en nombre d'habitants sur la commune entre 2008 et 2018, il aurait fallu produire **169 logements**. Rapporté à une année, cela représente 17 logements nouveaux à produire par an, dans l'hypothèse d'un maintien de cette tendance au desserrement des ménages.

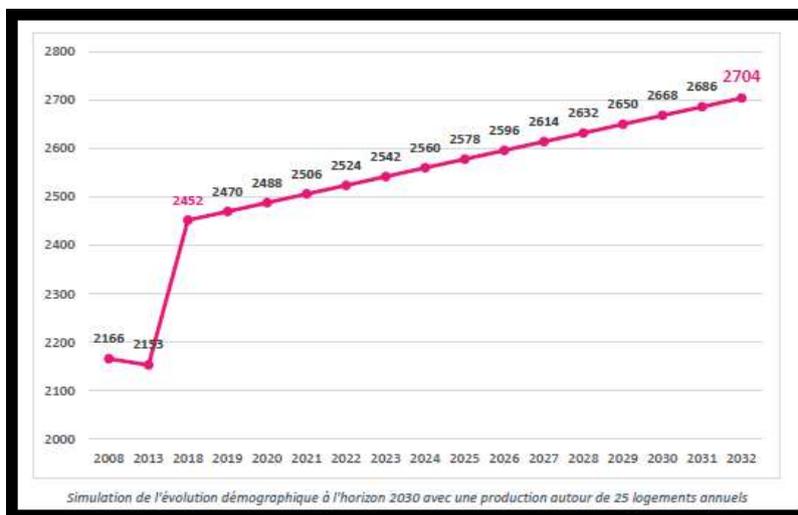
- Des besoins qualitatifs : alors que **28% des ménages sont des personnes seules et 31% des couples sans enfants, 23% des résidences principales sont des T3 et moins**. Ce décalage entre la typologie des foyers et l'offre de logement est faible en comparaison avec d'autres communes des Coteaux de Bellevue où la part des T3 et moins ne dépasse pas les 12%. La diversification récente de l'habitat porte ses fruits dans l'offre disponible sur la commune, la poursuite de celle-ci doit permettre d'atteindre une offre de logements proche de la typologie des ménages de la commune et du territoire. Depuis 2009, on constate une augmentation importante des petits logements, tendance qu'il conviendra d'encourager par une offre locative plus diversifiée composée de logements de type T3, T4, T5, pour attirer une population plus jeune avec enfant(s).

*Choix d'un scénario de développement démographique médian (+250 habitants sur la prochaine décennie) au regard des prévisions du SCOT de l'agglomération toulousaine*



A Saint-Geniès Bellevue, la commune retient l'objectif de produire environ de 200 à 250 logements sur les dix prochaines années ce qui représenterait une augmentation de population comprise d'environ 200 habitants à l'horizon du PLU, en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

- Avec 17 logements nécessaires chaque année pour maintenir la population, il resterait 8 logements destinés à l'accueil de nouveaux habitants.
- Avec une moyenne de 2.28 personnes par foyer (taille moyenne actuelle des ménages), la commune aurait la capacité d'accueillir 18 nouveaux habitants par an (8 logements x 2.28 personnes).



*Simulation de l'évolution démographique à l'horizon 2030 avec une production autour de 25 logements annuels*

Aussi, les prévisions de production de logements retenues par la commune apparaissent compatibles avec celles définies par le SCoT dans le cadre d'un développement démographique modéré et maîtrisé. Sur les 200 à 250 logements à construire sur la prochaine décennie, l'objectif retenu par la commune est d'en réaliser au moins **20% par densification des espaces déjà urbanisés** comme l'impose le SCoT. Les besoins en extension urbaine sont donc évalués à moins de 8 hectares en visant une densité moyenne de 15 logements par hectare (soit un potentiel de 100 à 120 logements) à l'échelle de la commune. Les extensions urbaines seront localisées au sein ou en continuité de l'urbanisation existante. Ces objectifs de modération des prélèvements d'espaces naturels ou agricoles pour le développement urbain se traduisent par **une diminution des surfaces potentiellement urbanisables par le PLU approuvé en 2004.**

La commune souhaite également **diversifier son offre de logements**, aujourd'hui constituée à 90% de maisons individuelles, afin de répondre davantage aux différents besoins pouvant s'exprimer sur le territoire (jeunes ménages primo-accédants, ménages modestes, familles avec enfants, logements adaptés aux personnes âgées, offre locative). Cette diversification de l'offre de logements se réalisera d'une part par la construction neuve et d'autre part par la transformation et l'adaptation du parc existant. La production de logements devra, conformément aux orientations du SCoT, comporter une part de logements locatifs et de logements locatifs sociaux pour renforcer le parc de la commune (actuellement 2.3%), sous réserve que les dispositifs et les financements d'aides à la pierre le permettent.

**Les densités bâties autorisées seront différenciées en fonction du contexte urbain et paysager** des différents tissus bâtis et de leur localisation (centre-bourg, quartiers périphériques, pavillonnaires, habitations isolées), des systèmes d'assainissement, de la capacité des réseaux, de la sécurité des accès routiers ou de l'offre en équipements et services.

Les règles de construction devront permettre à la fois d'**organiser l'intensification des tissus bâtis** (surélévation, changement de destination, assouplissement des règles...) **tout en préservant les**

**qualités des cadres de vie habités**, à travers des mesures en matière d'implantation et de traitement des constructions et de leurs abords. Ainsi, le développement des quartiers excentrés et des constructions isolées qui occupent principalement la moitié Nord de la commune sera strictement limité au regard de l'insuffisance des équipements de viabilité et de leur contexte agricole et paysager. Quelques bâtiments agricoles ayant perdu leur vocation ou qui présentent un intérêt patrimonial pourront être autorisés à **changer de destination.**



## Présentation des principales caractéristiques du bourg-centre

### Le cadre de vie :

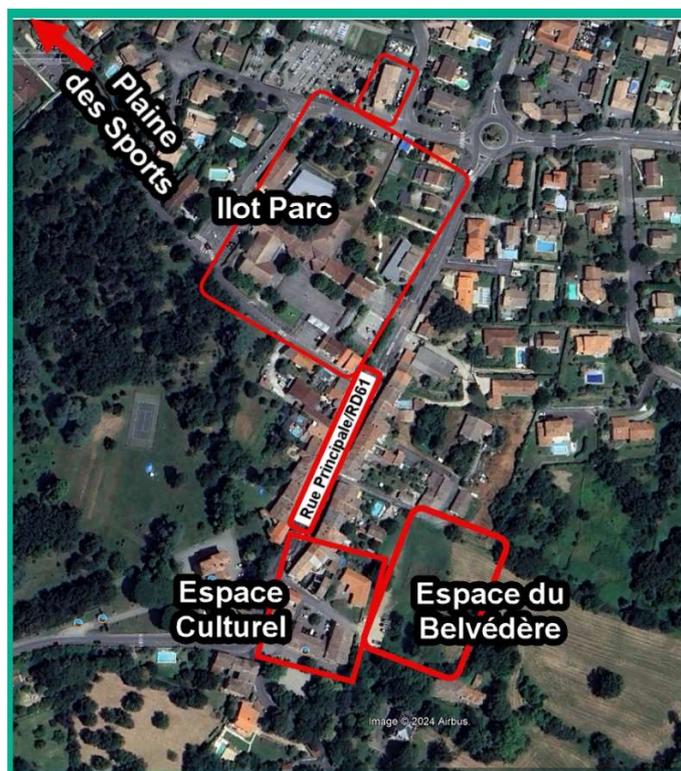
Petite ville en 2ème couronne de la métropole toulousaine, située sur un coteau qui offre une vue dégagée sur Toulouse et les Pyrénées. Cette topographie singulière est un attrait pour les habitants qui bénéficient d'un cadre naturel préservé (terres agricoles, bois, ruisseaux, milieu aquatique, ...).

S'ajoutent un château et son parc inscrits « monument historique » et plusieurs bâtiments présentant des caractéristiques patrimoniales remarquables à préserver (Voir annexes 3 et 4)



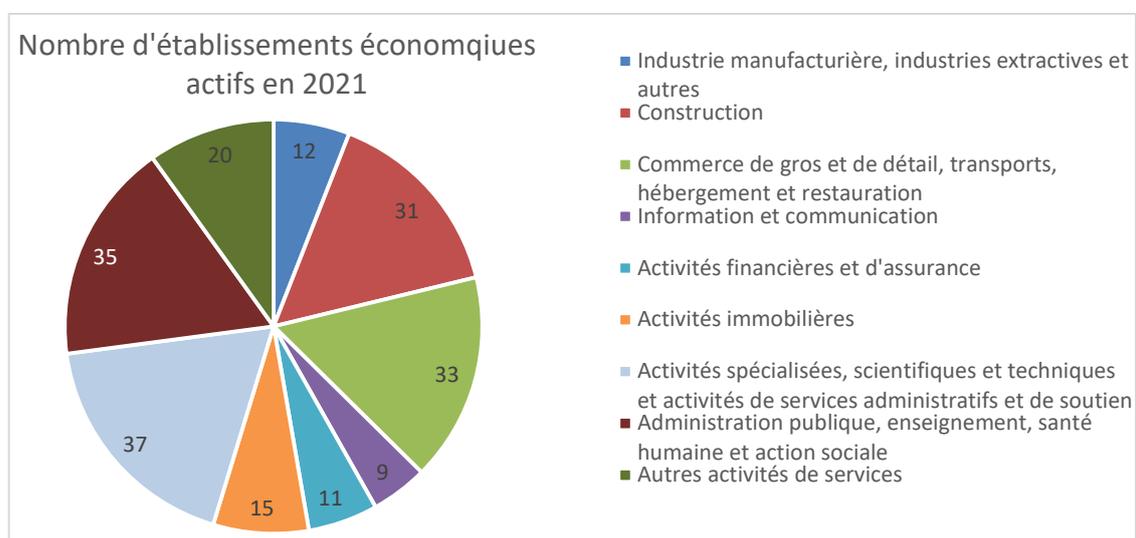
Le bourg-centre se découpe en 5 grand espaces

- L'îlot parc (mairie, groupe scolaire, parc paysager et ateliers municipaux),
- Centre culturel (médiathèque, cinéma, école de musique et maison Lagarrigue),
- L'espace du Belvédère (parc paysager, agora et zone de stationnement),
- La rue Principale reliant tous ces pôles (à requalifier),
- La plaine des sports qui prolonge le centre-bourg.



### L'activité économique et touristique :

En 2021, la commune comptait 1 530 actifs, avec un taux de chômage de 5.6% en légère augmentation depuis 2010. La population active se compose principalement de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires, d'employés, d'artisans et d'ouvriers.



Saint-Geniès Bellevue dispose de :

- Quelques commerces localisés en bourg-centre,
- À l'entrée du village, un petit centre commercial,
- Un marché de plein vent le mardi après-midi,
- Des entreprises du secteur secondaire dans la zone d'activités de Quaxous,
- De nombreux auto-entrepreneurs et artisans,
- Des hébergements touristiques,
- Un château du XVIème siècle.

Plus spécifiquement sur les commerces, la commune compte :

- Une boulangerie,
- Une charcuterie traiteur,
- Une pizzeria,
- Une supérette,
- Une fleuriste (également point relais pickup pour les colis),
- Un café-restaurant,
- Un coiffeur (homme et femme),
- Un barbier
- Une agence immobilière,
- Une entreprise horticole,
- Un marché de plein vent (le mardi après-midi),
- Un service de taxis.



### Services à la population :

La commune dispose :

- d'un groupe scolaire composé de 3 classes de maternelle et de 6 classes d'élémentaire,
- Le collège de secteur, situé à Pechbonnieu, est accessible par des transports en commun ou scolaires et une piste cyclable,
- d'un accueil de loisirs pour les enfants,
- d'une crèche,
- d'un réseau d'assistantes maternelles,
- d'un espace de vie sociale et une maison des associations (une quarantaine associations),
- Un gymnase intercommunal omnisports, une salle de sports, un stade, quatre courts de tennis dont un couvert, un jardin public « Parc'Ourir », deux terrains de pétanque,
- Un tiers lieu en cours de réalisation.
- Une offre paramédicale : kinésithérapeutes, infirmières, sage-femme, ostéopathe, pharmaciens, orthophoniste, psychologue,

### La mobilité :

La commune est traversée par une route départementale avec un flux d'environ 7 500 véhicules / jour. La commune bénéficie également d'une desserte de bus (Tisséo ligne 33 et ramassages scolaires) et d'un réseau intercommunal de pistes cyclables et voies douces (entre les communes de la CCCB et Toulouse métropole).

En projet et selon un rapport de Toulouse Métropole (stabilisation de l'usage de la voiture et augmentation du déplacement en vélo), le développement du réseau express vélo (REV) est à prendre en considération.

## Vie sociale et culturelle :

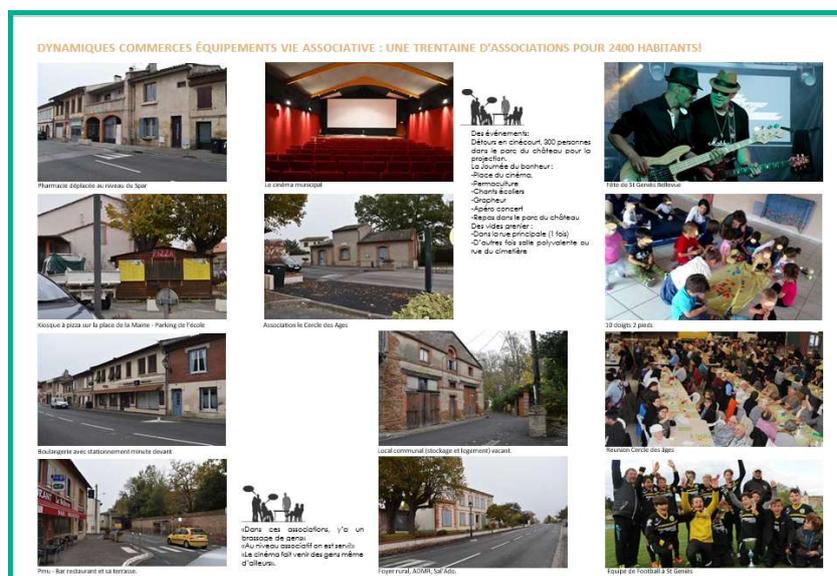
### Saint-Geniès met à la disposition de ses habitants

- Un cinéma (« Art et Essai »),
- Une médiathèque
- Une école de musique (intercommunale),
- Un point d'accueil jeune (PAJE).
- Des salles municipales

La commune s'est dotée en 2016 d'un Projet Culturel de Territoire « Inscrire l'Art et la Culture dans la Cité ».

Des événements ponctuels ou réguliers au niveau du centre-bourg sont organisés par la mairie et les nombreuses associations du village :

- Un festival de courts-métrages (Détours en Cinécourt) tous les ans en juin,
- La journée du bonheur (tous les deux ans), fête des associations
- Un festival de théâtre amateur « Les planches du bonheur »
- La fête locale, vide grenier, marché gourmand, concours de pétanque (dont championnat de France), animations marché de plein vent,
- La fête de la musique,
- De nombreuses activités associatives, sportives et culturelles.
- Un CCAS (aide à la mobilité, animations, accompagnement sur les démarches administratives, analyse des besoins sociaux en cours, aides financières ponctuelles).



## La transition écologique et énergétique

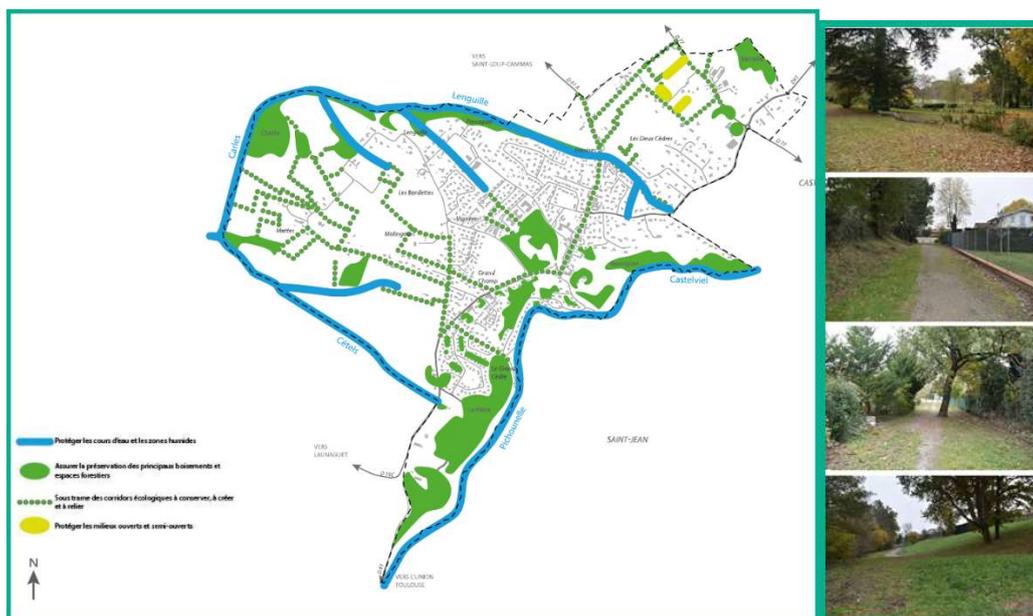
Les orientations retenues par le PADD de Saint-Geniès Bellevue s'organisent autour de **cinq grands axes**.

- La **mise en valeur des paysages** forts et contrastés marqués par le relief des coteaux ouvrant des perspectives sur le grand paysage,
- Le **maintien du caractère agricole** du territoire marqué par une occupation des sols dominée par la culture céréalière,

- L'**organisation d'un développement urbain** mesuré du territoire s'appuyant sur la densification du tissu bâti existant et sur une extension urbaine mesurée,
- Le **recentrage du développement urbain** dans une logique de proximité privilégiant une urbanisation plus dense et multifonctionnelle au contact du centre-bourg et de ses équipements,
- La **préservation des continuités écologiques** et le cadre naturel de la commune composés de ripisylves des principaux ruisseaux et de reliquats de masse boisée sur les coteaux.

La commune s'investit sans attendre dans la transition énergétique du territoire : panneaux photovoltaïques, rénovation énergétique, décarbonation (géothermie), poumon vert du Belvédère et réflexion autour de trames vertes et bleue (voir ci-après), création d'une cuisine au restaurant scolaire (embauche d'un cuisinier, développement des circuits courts, loi Egalim).

### Trames verte et bleue



### Ambitions de la commune : renforcer l'attractivité et la vie en centre-bourg

Les habitants de la commune sont attachés au centre-bourg, le fréquentent et apprécient l'ambiance village qui y règne. De nombreuses associations et équipements sportifs et culturels y sont mis à disposition. Les quelques commerces de première nécessité sont en nombre insuffisant ; il conviendrait donc d'en étoffer l'offre (par exemple, un primeur, une mercerie, un caviste, un fromager...).

Pour développer une vie sociale en centre-bourg, il convient de renforcer le lien entre les différents pôles, la sécurisation de la traversée de la RD61 pour pacifier l'espace public, et la végétalisation pour favoriser la nature en ville.

#### Les principaux atouts à valoriser :

- L'évolution démographique attendue est mesurée ; la révision du PLU approuvée en septembre 2022 correspond aux objectifs du SCoT (250 habitants sur 10 ans),
- La commune reste attractive par sa situation géographique proche de la métropole toulousaine,
- L'offre commerciale et de services existe, mais reste insuffisante pour affirmer une centralité resserrée autour du cœur du village.
- Le maintien de la vie économique et sociale pour renforcer un ancrage local,
- L'aménagement d'un terrain dans le bourg-centre renforcera le pôle culturel, offrira un poumon vert et du stationnement nécessaire,

- Le futur aménagement paysager de la zone N de la parcelle Grand Champ pour créer un espace public,
- Des équipements publics dans le centre-bourg,
- Une vie sociale et associative riche, un projet culturel de territoire ambitieux,
- La mise hors d'eau d'un bâtiment municipal ancien (maison Lagarrigue), nouvelle opportunité pour le pôle culturel,
- Des axes structurants nous reliant aux communes de proximité avec deux routes départementales, un service de transport en commun et un maillage de voies douces.

#### Les potentialités à développer :

- Produire du logement locatif,
- Ancrer les logements dans des espaces publics de qualité,
- Renforcer le développement commercial autour de la centralité,
- Renforcer les liaisons entre les quartiers et le centre culturel,
- Développer l'économie circulaire en encourageant les initiatives allant vers le recyclage, la réparation et la réutilisation.

#### Concernant l'îlot Parc :

- Renforcement de la place du piéton dans cet îlot à végétaliser, à travers la requalification du chemin de l'Enguille, de la rue du 11 novembre et du Parc'Ourir et le réaménagement du stationnement de la mairie, de la crèche et de l'ALAE,
- Reconfiguration du groupe scolaire,
- Création d'un parvis devant l'école afin de sécuriser entrées et sorties.

#### Concernant la rue Principale :

- Apaiser et sécuriser la traversée de la commune,
- Renforcer la trame végétale, donner plus de place aux piétons et revoir le stationnement latéral pour un meilleur accès aux commerces,
- Requalifier l'entrée du centre-bourg.

#### Concernant le centre culturel :

- Requalifier de cet espace par la piétonisation et la création d'un espace public végétalisé avec offre de stationnement,
- Mettre en valeur le front bâtiment sur le boulo-drome faisant vitrine d'entrée de ville,
- Aménager en préservant la maison Lagarrigue.

#### Les principales faiblesses ou freins constatés :

- Le nombre important de véhicules (7 500 majoritairement matin et fin d'après-midi (horaires de travail)) traversant le bourg-centre journalièrement en empruntant la RD61, Plusieurs éléments altèrent sa praticité, son ambiance : la sensation d'insécurité sur la départementale (RD61), le bruit, l'accessibilité difficile (poussettes et PMR),
- Une offre médicale réduite (médecin et chirurgien-dentiste...) nécessaire entre autres pour le maintien de l'autonomie de nos seniors,
- Quelques pas de porte vacants,
- La faiblesse de l'offre pour la jeunesse adolescente,
- Le peu d'espaces ombragés,
- Le manque de logements (achat ou location),
- La faiblesse du maillage entre les différents équipements publics,
- L'absence de bornes de recharge pour les véhicules électriques,

- La RD61 est perçue comme une frontière. La quasi-totalité des espaces publics est dédiée au stationnement, pourtant perçu comme manquant (les maisons en centre-ville ont peu de garages)
- Des effets pendulaires :
  - L'entrée et la sortie de l'école,
  - Les activités associatives (gymnastique, marche, chorales...) qui peuvent accaparer des places sur un créneau horaire,
  - Les actifs du centre (mairie, école, services à la personne...),
  - Le besoin de stationner pour se rendre à un commerce et/ou un équipement (cinéma, médiathèque, tiers lieu ...),
- Le manque à court terme de places dans le cimetière.

#### Les opportunités :

- Présence du réseau express vélo (REV) à Castelmaurou,
- Projet d'un nouveau collège à Castelmaurou,
- Projet d'un lycée à Pechbonnieu,
- Liaisons transverses vers les structures médicales et les centres commerciaux,
- Situation de la commune par rapport à son bassin de vie (Toulouse pour le travail, et ancrage dans la CCCB pour les activités commerciales, administratives, sociales, culturelles et associatives)
- Le dynamisme de ses habitants.

### Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Le conseil municipal a souhaité dès 2020 s'engager dans la sobriété énergétique et la réduction du budget communal de fonctionnement en axant ses actions prioritairement sur la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux utilisés 5 jours sur 7. Les actions envers la jeunesse sont également un axe prioritaire de la mandature.

#### Réalisations engagées ou prévues

- La médiathèque (rénovation énergétique par l'extérieur et isolation plafond par des matériaux biosourcés, remplacement des vitrages et installation d'une pompe à chaleur). Travaux faits en 2022.
- L'école (chauffage et rafraîchissement par géothermie, rénovation énergétique partielle). Travaux en 2022 et 2024.
- L'école (rénovation / reconstruction des bâtiments anciens, déminéralisation et végétalisation des cours, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie, mise en accessibilité ...). En cours.
- La mairie (rénovation énergétique globale, chauffage par pompe à chaleur). Travaux en 2023,
- Réaménagement/extension de la mairie. Travaux en 2024.
- Le passage en LED de la totalité de l'éclairage public (en cours) et extinction de nuit (2022),
- La poursuite du développement de l'autoconsommation par panneaux solaires sur les bâtiments publics (toiture de la salle polyvalente opérationnelle depuis 2022),
- Poursuite de la politique de récupération des eaux de pluie et des plantations d'arbres et arbustes (haute et moyenne tige),
- Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux (2018-2022), diagnostic du confort d'été dans la salle polyvalente (en cours)
- Poursuite de plantations de haies (trame verte) et d'arbres fruitiers
- Le schéma directeur d'assainissement (2022).

#### Sur le bourg-centre :

Les axes concernés : la **végétalisation**, les **liens** entre le bourg-centre et les points de polarité, **l'offre de stationnement** et le **centre culturel**,

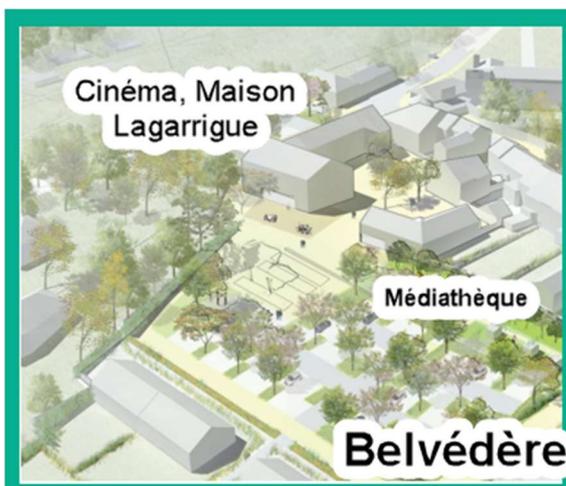
#### Centre culturel et espace Belvédère

La création d'un nouvel espace public dans le centre ancien **l'espace du Belvédère** permettra de répondre partiellement aux besoins de stationnement nécessaires au développement de nos commerces et offrira un poumon vert en centre-ville.

Derrière la médiathèque, ce terrain communal d'environ 5 000 m<sup>2</sup> est aménagé avec un espace vert, des aires de stationnement et une agora. Les travaux ont commencé en juin 2024 et dureront environ 6 mois. L'aménagement comprendra :

- Des cheminements doux apaisés reliant le centre-bourg à la médiathèque et au centre culturel René Marchandot.
- Une agora équipée de gradins, destinée aux manifestations festives : spectacles de plein air, marché, boudrome....
- Une voie à sens unique de la rue de Preissac vers le boudrome,
- Des places de stationnement pour désengorger et dynamiser la rue Principale et bénéficier aux commerces,
- Des espaces arborés avec des espèces locales, agrémentés d'une placette et de chemins fortement dotés de mobilier urbain : bancs, tables de jeux

- **Le réaménagement futur du centre culturel** (piétonnisation, végétalisation, aménagement de la maison Lagarrigue)

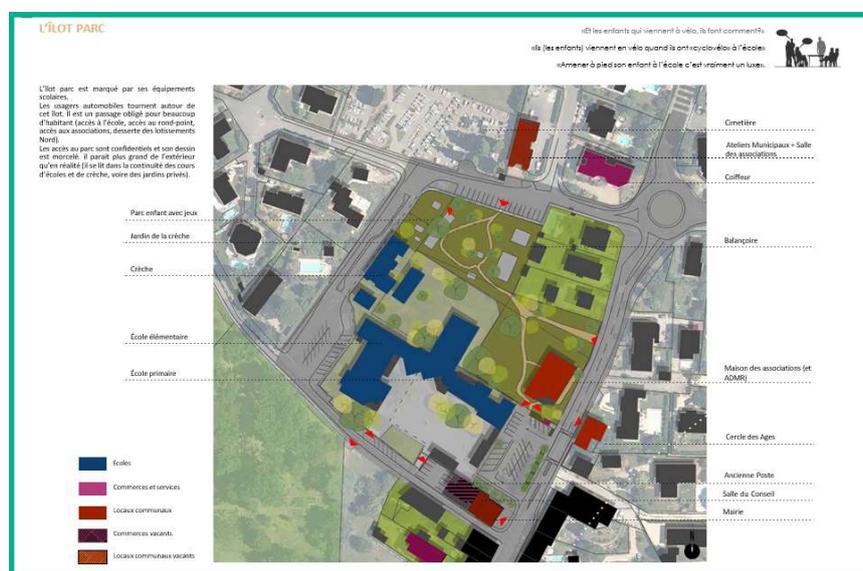


Acquise par la commune en juillet 2010 avec des subventions Culture, la maison Lagarrigue offre une surface de 650m<sup>2</sup> sur deux niveaux. La toiture vient d'être récemment rénovée pour permettre la mise hors d'eau de ce bâtiment patrimonial.

La requalification de la place actuelle par une piétonnisation et une végétalisation de l'espace pour un espace public singulier autour du centre culturel facilitera le déploiement des activités existantes et l'accueil d'événements à l'extérieur.

La concertation citoyenne de 2018 a défini des axes de réflexion : **valoriser** le patrimoine existant, **diversifier** les lieux d'exposition, **mettre à disposition** des acteurs culturels des lieux de résidence d'artistes, **créer** un café culturel, ateliers associatifs...

## Îlot Parc



- Reconfiguration du groupe scolaire (voir détails en annexe 2)
  - Phase 1 : rénovation énergétique et geocooling dans certaines parties,
  - Phase 2 : rénovation et/ou démolition reconstruction de la partie la plus ancienne.
- Rénovation énergétique et extension nécessaire de la mairie,
- Rénovation de la maison des associations (toiture, huisseries, isolation ...),
- Création d'un tiers lieu,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux pour de l'autoconsommation, rénovation énergétique.

### Rue Principale :

Redynamiser le tissu commercial existant et prioriser l'implantation de futures activités commerciales et équipements publics :

- Relier les espaces et les équipements publics par des cheminements doux,
- Sécuriser la traversée de la RD61 (annexe 3, page 24) et les voies connexes pour pacifier les espaces publics,
- Chercher à éviter la vacance commerciale.

### À l'échelle du territoire concerné :

#### Plaine des sports :

- La création d'un équipement local (pumptrack et cross training) en accès libre.
- Le réaménagement de la plaine des sports (réhabilitation du dojo.....).

#### Développement des infrastructures :

- La réflexion sur le déplacement des ateliers municipaux, et la réaffectation du foncier en centre-bourg,
- La création d'un nouveau cimetière,
- Les travaux d'assainissement en conformité avec le schéma directeur et zonage des réseaux,
- La redynamisation de la zone artisanale Quaxous

#### Localisation de la zone de Quaxous par rapport au village



La commune comporte une petite zone en limite nord-ouest de la commune qui accueille quelques entreprises du secteur secondaire (activités de transport et industrielles). La zone de Quaxous qui est entièrement remplie pourrait faire l'objet d'une étude de requalification (façade de la zone, espace collectif, aménagement paysager) pour améliorer son image et son insertion (compétence de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue).



**Présentation des axes - Paysage et environnement, centralité, inscrire la commune dans le territoire**

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 <sup>ème</sup> génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	2027	2028	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Paysage Environnement</b>							
<b>ACTION 1.1</b> <i>Un lien de vallon à vallon pour les déplacements à pied et à vélo</i>	Projet 1.1.1 <i>Sentier : Descente vers L'Enguille</i>						3,4,6
	Projet 1.1.2 <i>Sentier : La traversée</i>						3,4,6
	Projet 1.1.3 <i>Sentier : Descente vers la Pichounelle</i>						3,4,6
<b>ACTION 1.2</b> <i>Transition écologique</i>	Projet 1.2.1 <i>Développer du photovoltaïque communal</i>						1,2,3,4
	Projet 1.2.2 <i>Poursuivre la Rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux</i>						1,2,4
	Projet 1.2.3 <i>Restructurer le groupe scolaire</i>						2,4
	Projet 1.2.4 <i>Mise en place des bornes électriques sur le territoire communal</i>						1,3,4,6
	Projet 1.2.5 <i>Acquisition de véhicules électriques par la commune et installation de bornes de recharge pour ces véhicules</i>						3,4,6
	Projet 1.2.6 <i>Plantation d'arbres et de haies bocagères</i>						3,4
	Projet 1.2.7 <i>Récupérer l'eau de pluie</i>						1,3
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Centralité</b>							
<b>ACTION 2.1</b> <i>Polarité ludo-sportive</i>	Projet 2.1.1 <i>Créer un pumptrack, cross training et un espace vert aménagé</i>						4,6
	Projet 2.1.2 <i>Rénovation du dojo</i>						2,4
<b>ACTION 2.2</b> <i>Culture, Espace de vie, Belvédère</i>	Projet 2.2.1 <i>Créer le parc paysagé du Belvédère</i>						2,4,6
	Projet 2.2.2 <i>Transformer un bâtiment communal vide en un lieu de vie social, culturel et associatif – maison Lagarrigue</i>						4,5,6
	Projet 2.2.3 <i>Réaménager la place du centre culturel</i>						2,3,4,6
<b>ACTION 2.3</b> <i>Offre aux usagers</i>	Projet 2.3.1 <i>Favoriser l'installation de médecins généralistes</i>						4,5,6
	Projet 2.3.2 <i>Limiter la vacance des commerces</i>						4,5,6
<b>ACTION 2.4</b> <i>Requalification des espaces publics</i>	Projet 2.4.1 <i>Aménager l'îlot Parc</i>						2,3,4
	Projet 2.4.2 <i>Aménagement de l'entrée du village</i>						2,3,4
	Projet 2.4.3 <i>Promouvoir l'attractivité de la place du Boulodrome</i>						2,4,6

<b>ACTION 2.5</b> <i>Création d'un espace vert paysager Grand champ</i>	<i>Projet 2.5.1</i> <i>Création d'un nouvel espace vert public</i>						2,3,4
<b>ACTION 2.6</b> <i>Aménagement d'un emplacement réservé chemin des Mottes</i>	<i>Projet 2.6.1</i> <i>Construire de nouveaux locaux pour les services techniques municipaux</i>						2,3,5
	<i>Projet 2.6.2</i> <i>Créer un nouveau cimetière paysagé</i>						3
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Inscrire la commune dans le territoire</b>							
<b>ACTION 3.1</b> <i>Habitat</i>	<i>Projet 3.1.1</i> <i>Favoriser l'Habitat inclusif</i>						4,5
	<i>Projet 3.1.2</i> <i>Habitat intergénérationnel et partagé</i>						4
<b>ACTION 3.2</b> <i>Interaction intercommunale</i>	<i>Projet 3.2.1</i> <i>Accompagnement au maillage doux et aux alternatives à la voiture</i>						3,4,6
	<i>Projet 3.2.2</i> <i>Aménager une aire de covoiturage</i>						1,6
	<i>Projet 3.2.3</i> <i>Mutualiser des moyens et des achats avec les communes de la CCCB (Interco)</i>						4,6

## Article 4 : Les mesures opérationnelles du contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2024 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2028** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2024-2028 du contrat Bourg-Centre** (en annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie et du PETR Pays Tolosan, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## Article 5 : Les partenaires

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

- o du territoire communautaire de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue

Elle intervient sur les compétences suivantes :

1. L'aménagement de l'espace :
  - Conduite d'actions d'intérêt communautaire.
  - Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur.
2. Le développement économique :
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.
  - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
  - Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

En outre la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue peut intervenir sur :

#### Des **compétences optionnelles** :

1. Création, aménagement et entretien de la voirie
2. Protection et mise en valeur de l'environnement
3. Action sociale d'intérêt communautaire
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

#### Des **compétences supplémentaires** :

1. Petite Enfance
2. Communications électroniques : établissement et exploitation d'infrastructures
3. Fourrière automobile

## Les opérations soutenues par la Communauté de communes des Coteaux Bellevue

Depuis sa création, en 2001, la communauté de communes des Coteaux Bellevue a investi dans des équipements destinés à améliorer le quotidien de l'ensemble de la population du territoire intercommunal :

### Sports et loisirs :

- 6 terrains de tennis couverts ont été construits entre 2021 et 2023
- Le gymnase Colette BESSON
- Gymnase des Coteaux Bellevue
- L'aménagement d'un parcours sportif et ludique dans le bois de Montberon et Pechbonnieu. Un sentier ludo-pédagogique pouvant servir à la fois à la marche et au vélo, agrès de sport, etc.
- Des défibrillateurs

### Mobilités :

- La CCCB a fait des déplacements doux une de ses priorités. Initiée en 2005, l'implantation de pistes cyclables et chemins piétonniers sur le territoire intercommunal a connu différentes phases de travaux. La continuité du réseau cyclable sur le reste du territoire fera l'objet de nouvelles phases de travaux dans les années à venir.
- Acquisition de 6 véhicules 100% électrique (pour les services police, urbanisme, environnement et les liaisons entre les communes de la CCCB ainsi que les déplacements dans la métropole toulousaine)

### Petite Enfance :

- Crèches : cinq structures multi accueil de jeunes enfants.
- 1 Relais Petite Enfance, pour accompagner les assistantes maternelles du territoire
- Festival annuel « FestiBout'Chou », dédié à un public jeune (0-6 ans)

### Communication électronique :

- Signalétique : Installation de panneaux d'information lumineux sur les communes
- Radars pédagogiques

### Collecte et traitements des déchets

- 9 Camions benne
- Le Tri verre

### PCAET

- En cours d'élaboration

### Alimentation durable

- Action développée dans le PAT du PETR PAYS TOLOSAN :
  - o du territoire de projet PETR Pays Tolosan

Sur le Territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes pré-fléchées vers le dispositif Bourg Centre. Elles jouent un rôle central sur le territoire et doivent répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Le projet de contrat territorial du PETR Pays Tolosan Occitanie 2022-2028 est un document partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en actions opérationnelles.

Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions. Le projet de territoire s'articule autour de 3 grands enjeux dans lesquels le contrat bourg-centre de Fronton s'inscrit pleinement.

<b>ENJEU 1 Améliorer et préserver la qualité de vie</b>	<b>Objectif Stratégique 1 Développer des équipements et services à la population</b>	<b>Mesure Opérationnelle 1.1</b> <i>Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 1.2</b> <i>Accompagnement à l'élaboration d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 1.3</b> <i>Lutter contre la désertification médicale</i>
	<b>Objectif Stratégique 2 Libérer les énergies sportives et culturelles</b>	<b>Mesure Opérationnelle 2.1</b> <i>Répondre aux besoins en équipements et services aux publics</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 2.2</b> <i>Construction ou extension d'équipements de services mutualisés</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 2.3</b> <i>Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance</i>
<b>ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée</b>	<b>Objectif Stratégique 3 Démultiplier l'activité et l'emploi</b>	<b>Mesure Opérationnelle 3.1</b> <i>Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 3.2</b> <i>Développer et qualifier les infrastructures économiques</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 3.3</b> <i>Expérimenter de nouvelles formes de travail</i>
	<b>Objectif Stratégique 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse</b>	<b>Mesure Opérationnelle 4.1</b> <i>Développer et structurer les filières courtes</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 4.2</b> <i>Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 4.3</b> <i>Sensibiliser la population à l'économie circulaire</i>
<b>ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique</b>	<b>Objectif Stratégique 5 Faire circuler les hommes, les données et les flux</b>	<b>Mesure Opérationnelle 5.1</b> <i>Développer l'intermodalité</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 5.2</b> <i>Création de connexions physiques</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 5.3</b> <i>Innover et expérimenter pour un territoire connecté</i>
	<b>Objectif Stratégique 6 Impulser la transition énergétique et écologique</b>	<b>Mesure Opérationnelle 6.1</b> <i>Préserver et valoriser les ressources naturelles</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 6.2</b> <i>Favoriser les énergies propres</i>
		<b>Mesure Opérationnelle 6.3</b> <i>Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics</i>

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- o du territoire communautaire de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue

La communauté de communes des Coteaux Bellevue intervient en tant que chef de file ou maître d'ouvrage sur les opérations reconnus d'intérêt communautaire qu'elle porte en son nom propre.

Elle peut, en tant que besoin, avec l'accord du conseil communautaire, participer, via un fonds de concours, à des projets qui valoriseront le territoire intercommunal ou qui peuvent être de portée pluri-communale.

- o du territoire de projet PETR Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Pour cela, le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre du Contrat Bourg Centre de Fronton au travers :

1. Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2027, approuvé par la Commission Permanente de la Région le 9 février 2023,
2. Du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026 signé avec l'Etat
3. Du programme LEADER 2023-2027,
4. Du Projet Alimentaire de Territoire du PETR Pays Tolosan,
5. Des AMI et AAP européens, français et régionaux

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR Pays Tolosan pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour le suivi des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

Le PETR Pays Tolosan est le relais local du dispositif « Bourgs Centres » qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des bourgs centres pour renforcer leur attractivité, notamment par l'aménagement de leurs espaces publics, leurs équipements...

- o de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

**L'EPF Occitanie** se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du département de la Haute-Garonne et modalités d'intervention et contributions du département.**

### **Des politiques contractuelles pour redynamiser les centres-bourgs.**

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental porte une attention toute particulière aux espaces communaux qui constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. C'est pourquoi le Conseil Départemental accompagnera les communes qui s'engageront dans une politique Régionale ou Nationale visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme des communes.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie. A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite renforcer le maillage des polarités de la Haute-Garonne.

### **Des politiques contractuelles pour réussir la bifurcation écologique**

Engagé depuis de plusieurs années dans la lutte pour la préservation du climat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'inscrit pleinement dans les stratégies et les orientations de l'Etat et de la Région en faveur de la transition écologique.

Ainsi face à l'accélération du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, le Conseil départemental souhaite favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans ces démarches

Le 18 octobre 2022, l'assemblée départementale réunie en session extraordinaire consacrée à la transition écologique a souhaité mettre en avant les orientations stratégiques suivantes :

- Veiller sur la ressource en eau
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- Développer les mobilités durables
- Renforcer l'engagement de la Haute-Garonne dans la trajectoire de la transition énergétique
- Accélérer la rénovation des logements privés et publics
- Inscrire la transition écologique au cœur des politiques d'aménagement du territoire
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental sera donc particulièrement attentif aux projets des collectivités haut-garonnaises qui s'inscrivent dans l'une de ces thématiques prioritaires.

Au titre de ses politiques d'interventions territoriales, le Conseil départemental étudiera la pertinence des projets à programmer de façon collégiale avec l'ensemble des cofinanceurs.

L'engagement du Département au bénéfice des projets inscrits se fera notamment au titre :

- des « Contrats de territoire », signés pour 2022-2027 avec l'ensemble des communes membres de la Haute-Garonne ;
- des « Contrats de projets territoriaux » 2022-2027, signés avec l'ensemble des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération de la Haute-Garonne ;
- des nombreux dispositifs d'aides dits « sectoriels », permettant au Conseil départemental de participer à la réalisation d'opérations thématiques, hors cadre contractuel du Département (ESS, Tourisme, habitat, environnement, mobilité, urbanisation...).

Par ailleurs, un cofinancement équilibré sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux programmations contractuelles territoriales.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon les règlements et modalités en vigueur de ses différents dispositifs de soutien aux collectivités haut-garonnaises.

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental pourra également apporter son soutien financier sur fonds délégués de l'Etat, tant pour les aides à l'habitat social public que pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé, en aides aux travaux comme en financement de dépenses d'ingénierie d'opérations programmées de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

De plus, dans le cadre de la plateforme d'ingénierie du département, le Conseil départemental pourra également mobiliser son ingénierie territoriale auprès des communes et de leur regroupement afin de les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets.

## Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- La qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- Le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- Les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- Le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat...),
- L'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)*

*et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)*

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,  
Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,  
Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,  
Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou  
par téléphone au 05 61 11 03 11

## **L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques**

### **ARIS**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi-fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

### **Article 8 : Gouvernance**

Un comité de pilotage « Bourg-Centre » (COPIL) est créé par la commune de Saint-Geniès Bellevue.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Saint-Geniès Bellevue - Bourg-Centre,
- La communauté de communes des Coteaux Bellevue,
- Le PETR Pays Tolosan,
- La Région Occitanie,
- Le département de la Haute-Garonne,
- L'Etablissement Public Foncier Occitanie.

Ce comité de pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-Geniès Bellevue (Chambres consulaires, CAUE, plus particulièrement l'ABF et EPF Occitanie).

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Geniès Bellevue.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



<p><b>Le maire de la commune de Saint-Geniès Bellevue</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Sophie LAY</b></p>	<p><b>La présidente de la communauté de communes des Coteaux Bellevue</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Sabine GEIL-GOMEZ</b></p>	<p><b>Le président du PETR Pays Tolosan</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Patrice LAGORCE</b></p>
<p><b>Le président du département de la Haute-Garonne</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Sebastien VINCINI</b></p>	<p><b>EPFO, le Directeur foncier Ouest</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Dominique BUISSON</b></p>	<p><b>La présidente du conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Carole DELGA</b></p>

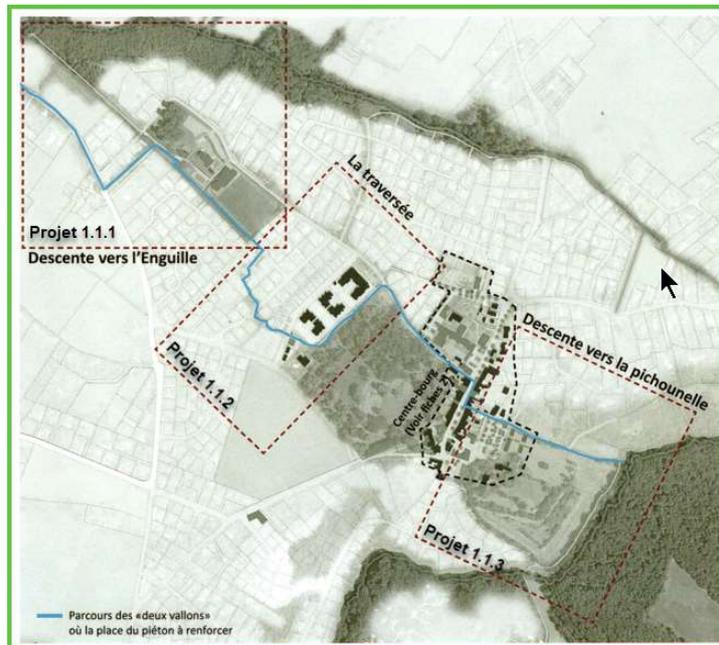
## Annexe 1 : Les fiches actions

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
  - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
  - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
  - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>Paysage Environnement</b>	<i>Un lien de vallon à vallon pour les déplacements à pied et à vélo</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Au-delà du centre bourg, la salle polyvalente et la plaine des sports représentent un lieu d'intérêt collectif pour la commune. Le chemin de l'Enguille est de ce fait une voie structurante pour lier ces sites.</p> <p>Les chemins de l'Enguille et de Preissac convergent vers le bourg qui surplombe les vallons de l'Enguille au Nord et de la Pichounelle au Sud. Il s'agira de valoriser ces voies, chemins et tracés pour réancrer le centre bourg dans sa géographie</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La commune s'inscrit entre le vallon de l'Enguille et de la Pichounelle. Un parcours transversal dans la commune a été ciblé passant par des équipements essentiels dans la vie de la commune (complexe sportif, îlot Parc, centre culturel) et s'appuyant sur un réseau piétonnier existant et à compléter. Il s'agit de donner envie d'aller à pied, en deux roues, de minorer l'usage de la voiture, de rendre possible les déplacements pour ceux qui ne sont pas motorisés, en réunissant plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-pertinence du tracé,</li> <li>-réduction des distances par le choix de l'itinéraire,</li> <li>-qualité des aménagements qui doivent générer des qualités d'ambiance et d'usage suffisant (largeur, ombrage, mobilier, éclairage...).</li> </ul>	



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.1.1. : sentier descente vers l'Enguille

#### Descriptif :

Entre la plaine des sports et le ruisseau de l'Enguille, 2 itinéraires de nature différente existent pour lesquels il s'agira de redonner de la cohérence et valoriser les déplacements doux.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.  
 Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,  
 Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** mairie

**Coût estimatif :** non connu actuellement.

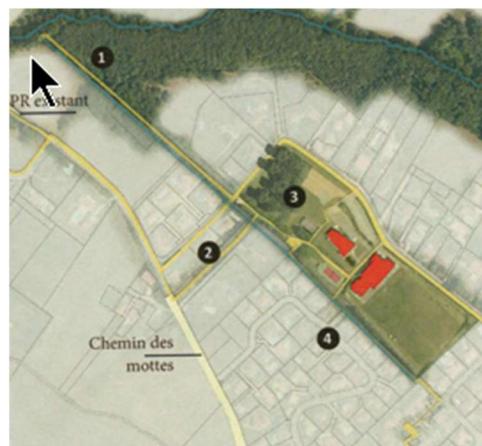
**Calendrier prévisionnel :**

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Détours de Route, CAUE, HGI 31, ...

Partenariat financier : Etat, CD 31



Depuis la plaine des sports, 2 liaisons potentielles vers le ruisseau de l'Enguille :

- 1 - en cheminant du petit affluent, mais les servitudes d'accès sont à ce jour fermées.
- 2 - en traversant le lotissement par l'espace vert, pour rejoindre la route.
- 3 **VALORISER PLAINE DES SPORTS**  
Compléter les cheminements présents sur la plaine des sports. Accompagner la programmation existante pour créer un troisième parc dans la commune.
- 4 **PAYSAGER LES BASSINS DE RÉTENTION**  
Aménagement simple pour intégrer les bassins de rétention comme un espace paysager dans la commune.

### Projet 1.1.2. : sentier la traversée

#### Descriptif :

Valorisation, sécurisation, et balisage des cheminements doux existants. Simplification des aménagements.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : mairie

Coût estimatif : non connu actuellement.

Calendrier prévisionnel :

☒ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Détours de Route, CAUE, HGI 31, ...

Partenariat financier : Etat, CD 31



- 1 **VALORISER L'ACCÈS AU CHEMINEMENT** par un entretien régulier du lieu. Déplacer le local ordures ménagères, valoriser l'entrée.
- 2 **RÉTABLIR L'ACCÈS.**  
Garder un point de vigilance pour éviter sa privatisation.
- 3 **BALISER LE PARCOURS** afin de le rendre plus perceptible.
- 4 **SÉCURISER LE CHEMINEMENT EXISTANT** par l'installation de quelques points d'éclairage.

### Projet 1.1.3. : sentier descente vers la Pichounelle

#### Descriptif :

Conserver le lien dans le prolongement du chemin de Preissac et le maintien d'une servitude de passage afin de conserver un accès le long du ruisseau. Aménager un sentier de cheminement doux avec mobilier urbain

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : mairie

Coût estimatif : non connu actuellement.

Calendrier prévisionnel :

☒ 2024-2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Détours de Route, CAUE, HGI 31, ...

Partenariat financier : Etat, Région, CD 31



- 1 **CONSERVER LE LIEN PIÉTON DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE PREISSAC.**
- 3 **MAINTIEN DE LA SERVITUDE DE PASSAGE** à spécifier dans le PLU afin de conserver un accès le long du ruisseau.

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>Paysage Environnement</b>	<i>Transition écologique</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans le cadre du changement climatique, afin de réduire les pollutions liées aux matières fossiles et ainsi préserver la santé des habitants tout en maîtrisant les coûts financiers, la commune souhaite mener une politique d'investissement dans des panneaux photovoltaïques pour favoriser l'autoconsommation, dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la mise en place de bornes de recharge pour VL électriques.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><b>Pose des panneaux photovoltaïques</b> sur tous les bâtiments communaux (exemple : groupe scolaire...), ombrières (cimetière, parking, cour d'école...) pour favoriser la production d'énergies renouvelables, d'eau chaude, l'autoconsommation et tendre vers une sobriété verte.</p> <p><b>Rénovation énergétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-rénovation des bâtiments anciens mal isolés, (école, maison des associations, Dojo, ateliers municipaux...),</li> <li>-optimiser les consommations, et réduire les coûts des factures énergétiques,</li> <li>-améliorer le confort thermique des usagers (personnel de mairie, membres des associations, scolaires...), tout en limitant l'impact environnemental. Réduction de la production des gaz à effet de serre.</li> </ul> <p><b>Restructuration du groupe scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le lien entre l'école maternelle, l'école élémentaire et les communs : L'opération vise à améliorer la cohérence et la fluidité entre ces différents espaces, pour faciliter le quotidien des élèves et du personnel.</li> <li>-Résoudre les problèmes structurels : Les bâtiments existants sont vétustes et nécessitent des travaux de rénovation pour garantir leur sécurité et leur fonctionnalité.</li> <li>-Mettre à niveau certaines parties du groupe scolaire pour améliorer la circulation et l'accessibilité.</li> <li>-Adapter les espaces aux besoins pédagogiques : Les espaces actuels ne répondent pas pleinement aux besoins pédagogiques modernes. L'opération vise à créer des espaces d'apprentissage plus adaptés et flexibles.</li> <li>-Respecter l'environnement : L'opération vise à minimiser l'impact environnemental de la rénovation, en optimisant la performance énergétique des bâtiments. L'incorporation de la géothermie dans le projet est un exemple de cette approche.</li> <li>-Rafrâichir les salles de classe en utilisant la fraîcheur du sous-sol de la terre grâce au géocooling.</li> <li>-Adapter les espaces extérieurs : Les espaces extérieurs doivent être adaptés pour offrir une protection solaire adéquate et une végétalisation appropriée pour améliorer le confort</li> </ul> <p>Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, avec l'ambition de créer un environnement d'apprentissage sain, confortable et stimulant pour les élèves et le personnel de l'école.</p> <p><b>Favoriser la mobilité électrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Installation de bornes électriques</li> <li>-Remplacement du parc de véhicules municipaux vieillissants par des véhicules électriques.</li> </ul> <p>Favoriser l'e-mobilité pour aller vers une société moins carbonée. Si l'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie d'une voiture électrique, elle présente un bilan carbone moins élevé que leur homologue thermique. Ces actions témoignent de l'engagement des élus vers un avenir plus vert.</p>	

## Plantations

- d'arbres pour favoriser l'ombrage, minimiser l'impact climatique et améliorer le bien-être des habitants,
- de haies bocagères pour favoriser la biodiversité et le bien vivre ensemble (aire de jeux, mobilier urbain, aire de pique-nique...).

La commune a commencé à protéger, par une trame verte dans son PLU, les haies existantes ou futures à créer. Jouant un rôle exceptionnel dans la biodiversité végétale et animale, la haie bocagère tombée en désuétude doit revenir en force dans les pratiques culturelles. Écosystème complexe, elle joue un rôle protecteur pour le sol, la biodiversité et présente aussi une fonction ornementale.

## Préservation de la ressource en eau

Si notre planète est couverte d'eau, le pourcentage d'eau douce liquide disponible ne représente que 0,4% de toute la masse d'eau présente sur terre ; ce qui fait de l'eau l'une des ressources les plus rares au monde.

- installation de récupérateurs d'eau de pluie,
- mise en place de bâches et de cuves pour les bâtiments le permettant. Des cuves existent déjà à l'ALAE, aux ateliers municipaux. En prévision l'école, le gymnase la salle polyvalente.

Cette pratique, à la fois respectueuse de l'environnement et avantageuse financièrement, contribue à pallier les périodes de sécheresse récurrentes dans notre département.

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

### Projet 1.2.1. : développement du photovoltaïque communal

#### Descriptif :

Installation de panneaux sur les bâtiments communaux et sous forme d'ombrières pour chauffage et production d'eau chaud

Mise en place des ZAENR sur les toitures des secteurs urbanisés

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 1-contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Axe 2-s'adapter à l'urgence climatique

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants.

#### Maître d'ouvrage : mairie

Coût estimatif : non connu actuellement.

#### Calendrier prévisionnel :

☒ 2024 à 2028

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDEHG, ADEME, PETR

Partenariat financier : SDEHG, Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), ADEME, CD 31



### Projet 1.2.2. : rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux

#### Descriptif :

Les bâtiments nécessitant des travaux sont : école, maison des associations, Dojo, ateliers municipaux, mairie et la salle polyvalente.

Les travaux comprennent :

- isolation intérieure et/ou extérieure des murs,
- remplacement des ouvrants (avec pose de double vitrage, salle polyvalente, groupe scolaire, mairie, ...),
- poursuite du déploiement de la géothermie/géocooling (groupe scolaire, maison des associations, ...),

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 1-contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Axe 2-s'adapter à l'urgence climatique,

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : à déterminer**

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2024 à 2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ADEME, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, CD 31, ADEME



### Projet 1.2.3. : restructuration du groupe scolaire

#### Descriptif :

Rénover les bâtiments existants pour résoudre les problèmes structurels, mais aussi modifier le groupe scolaire pour améliorer le confort des élèves et du personnel. L'opération vise également à rendre les espaces plus fonctionnels et mieux adaptés aux besoins pédagogiques actuels, ainsi que de répondre aux exigences énergétiques du changement climatique.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2-s'adapter à l'urgence climatique

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants.

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : 1700 K€ HT**

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2024 - 2026**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ABF, EMBASE, Cabinet Architecture

Partenariat financier : CD 31, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), État, CAF



## Projet 1.2.4. : mise en place de bornes électrique sur le territoire communal

### Descriptif :

Il est important de bénéficier d'une administration exemplaire qui montre la voie pour la neutralité carbone, notre commune s'inscrit dans cette démarche en installant des bornes de recharge (d'une puissance de 22kw) pour les véhicules électriques sur son territoire pour proposer des services d'électromobilité à ses habitants.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : 16K€**

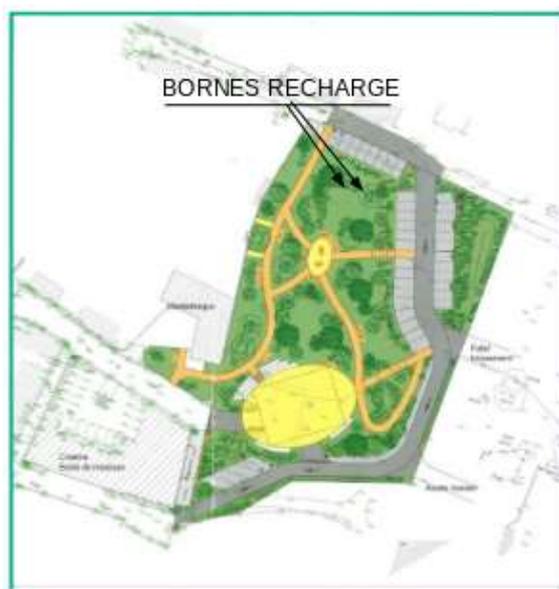
**Calendrier prévisionnel :**

2024-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : SDEHG, Entreprise privée, ..

Partenariat financier : Etat, SDEHG, CD 31,



## Projet 1.2.5. : acquisition de véhicules électriques pour la commune et installation de bornes de recharge pour ces véhicules

**Descriptif :** Remplacement du parc de véhicules diesel vieillissants par des véhicules électriques. Un véhicule utilitaire électrique est d'ores et déjà en cours d'acquisition  
Installation d'une borne de recharge dans les ateliers municipaux.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** mairie

**Coût estimatif :** 46K€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

☒ 2024-2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : RENAULT, ADEME, ENGIE

Partenariat financier : Etat, Région, CD 31

CONFIGURATION RENAULT TRAFIC VAN E-Tech 100% élec.  
Date d'émission: 29/04/2024



RENAULT TRAFIC VAN E-Tech 100% élec. FG GCF L2H2 52kWh AC22

Moteur: E-Tech EV52 120ch AC22  
cylindrée (cm3): NC

carburant: électrique  
boîte de vitesses: automatique



## Projet 1.2.6. : plantation d'arbres et haies bocagères

**Descriptif :**

La commune a déjà commencé la plantation de ce type de haie dans le chemin qui mène à la station d'épuration et sur le bas-côté de la route départementale en entrée de commune.

Des plantations futures d'arbres et de haies sont prévues dans la plaine des sports (Projet 2.1.) et le projet du Belvédère (Projet 2.2.1.)

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants.

**Maître d'ouvrage :** mairie

**Coût estimatif :** 40K€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

☒ 2024-2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Arbres et paysages d'autan, détours de routes, CAUE

Partenariat financier : Etat, CD 31



## Projet 1.2.7. : récupération de l'eau de pluie

### Descriptif :

Son usage sera destiné à l'arrosage des végétaux de la commune ou pour le jardin potager de l'ALAE...

Etude sur la mise en place d'un réseau séparé pour les sanitaires du groupe scolaire, sur la récupération d'eau pour les terrains de sport.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : 10 K€ HT**

**Calendrier prévisionnel :**

2026-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Etat, Région (suivant dispositifs en vigueur), CD 31, agence de l'eau



Cuve eau PE verticale 5000 litres

Cuve récupération eau de pluie ALAE



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Polarité ludo-sportive</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Rénover les infrastructures vieillissantes (Dojo, vestiaires, ...) et les compléter en réalisant un espace dédié aux sports de glisse de type <b>pumptrack</b> (trottinettes, vélos, bmx, draisienne, rollers, dirt, skates...) et d'une station de <b>cross training</b> permettant ainsi de donner une fonction à un lieu non aménagé. Projet à destination d'un large public.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Création d'un pumptrack et cross training.</p> <p><b>Un espace inclusif</b> : accessible aux personnes à mobilité réduite</p> <p><b>Un accès libre</b> : ces équipements seront accessibles par tous gratuitement et sans contrainte. Des aménagements existants tels qu'un parking voitures et vélos, des transports en commun proches et un point d'eau en faciliteront leur utilisation.</p> <p><b>Promouvoir le « sport santé »</b> : permet la pratique d'exercices de plein air mêlant cardio-training et renforcement musculaire de manière ludique et conviviale.</p> <p><b>Promouvoir la mixité</b></p> <p><b>Un nouveau public</b> : ces équipements sportifs innovants vont permettre l'émergence de nouvelles pratiques et donc de nouveaux pratiquants augmentant le nombre de sportifs sur la commune.</p> <p><b>Une démarche éco-responsable et sécuritaire</b> : la piste de pumptrack permettra le développement de la pratique de sports multi-glisse en toute sécurité afin de développer les déplacements éco-responsables (autonomie et mobilité douce).</p> <p><b>Un lieu social et communautaire</b> : pour lutter contre l'isolement et renforcer le lien social.</p> <p><b>Une dimension pédagogique</b> : ce projet est en étroite corrélation avec certains objectifs de notre <b>Projet Éducatif Du Territoire</b> mis en place en 2022 :</p> <p>Labellisation Terre De Jeux 2024 obtenu en 2023</p> <p>Développement de savoirs sportifs fondamentaux avec la mise en place du programme Savoir Rouler À Vélo</p> <p>Développement de l'écomobilité scolaire</p> <p>Un projet d'implantation d'une piste ludo-sportive</p> <p>Réhabilitation du Dojo.</p> <p>Le premier objectif est la construction de vestiaires dédiés aux arts martiaux et la mise aux normes des vestiaires foot qui ne correspondent plus aux exigences de la fédération.</p> <p>Une rénovation thermique du bâtiment (toiture et murs) ainsi qu'une remise à niveau des éclairages nécessaires à la bonne pratique des arts martiaux nous semble indispensable pour répondre aux demandes des utilisateurs réguliers du Dojo (5 clubs d'arts martiaux, le groupe scolaire, le centre de loisirs, ...)</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

**Projet 2.1.1. : création d'un pumptrack, d'un cross training, et d'un espace vert aménagé.**

**Descriptif :**

Pumptrack : piste en enrobé, composée de boucles fermées, de bosses et de virages.

Cross training : équipement en acier galvanisé thermolaqué.

Espace vert aménagé : lieu de convivialité ombragé

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Axe 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants,  
Axe 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif :**

Pumptrack	116 328 €
Cross training	16 710 €
Aire de convivialité	8 615 €
Aménagement paysagé	39 429,49 €
Total HT=	<b>181 082,49€</b>

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2025**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Entreprises privées, Détour de route,

Partenariat financier : ANS, Région, Département



## Projet 2.1.2. : rénovation du dojo

**Descriptif :** Mise aux normes des vestiaires foot et création de vestiaires et sanitaires spécifiques au Dojo. Rénovation thermique du bâtiment

### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Axe 2- S'adapter à l'urgence climatique

Axe 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** mairie

**Coût estimatif :** non chiffré

**Calendrier prévisionnel :**

2026--2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Cabinet d'architecte

Partenariat financier : Etat, Région, CD31,

Fédérations sportives, ANS



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Culture, Espace de vie, Belvédère</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le centre culturel est un site important pour le renouvellement et l'évolution du centre bourg avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un cinéma à rayonnement intercommunal,</li> <li>-la maison Lagarrigue, bien communal à requalifier en lien avec la parcelle du Belvédère,</li> <li>-la visibilité d'entrée de bourg sur les façades du cinéma et de la maison Lagarrigue,</li> <li>-l'ouverture potentielle sur le vallon de la Pichounelle qui remet le bourg au contact des paysages ouverts du village.</li> </ul> <p>Le centre culturel</p> <p>Les espaces publics dits du centre culturel regroupent, la rue de l'église, les abords de la médiathèque, du cinéma et de la maison Lagarrigue et parcelle récemment acquise.</p> <p>Cet ensemble a vocation à se développer, notamment avec la création d'un lieu structurant pour la vie du bourg et de la commune, dans la maison Lagarrigue.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-créer un espace public piéton, entre le cinéma et la médiathèque, pour sécuriser l'accès des nombreux utilisateurs réguliers du centre culturel (école de musique, cinéma, médiathèque, accueil des enfants de la crèche ou du groupe scolaire ...) ou à l'occasion de manifestations culturelles associatives ou municipales (fête de la musique, marché gourmand, Journée du bonheur, MéMo s'invite, festival de courts-métrages, festival de cinéma ...) mais aussi créer un espace plus « vert » autour de ces équipements municipaux très fréquentés tout en conservant quelques places de stationnement repensées pour les riverains. Etude sur la fermeture occasionnelle de cet espace lors de manifestations.</li> <li>-créer un espace arboré, des zones de stationnement et une agora sur une parcelle acquise récemment et permettre le stationnement d'environ 50 véhicules, à proximité des commerces et services, en minimisant l'imperméabilisation du sol, et développant un ensemble arboré généreux, et favoriser la mobilité électrique par des bornes de recharge.</li> </ul> <p>Une voie à sens unique dessert cet ensemble, avec une entrée par la rue de Preissac en sens unique. Elle dessert la zone de stationnement et les éventuels nouveaux logements, pour rejoindre la RD 61, face à l'église.</p> <p>Maison Lagarrigue : acquise avec des subventions culturelles, ce bâtiment ancien et vitrine architecturale de l'entrée du village, doit subir d'importantes rénovations (mise hors d'eau ; rénovation énergétique ...).</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Cet espace public sera un lien majeur dans la vie de la commune,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-à l'abri des nuisances (bruit, insécurité, pollution) de la départementale,</li> <li>-en contact avec le parc et le vallon,</li> <li>-au croisement des activités culturelles et associatives.</li> </ul> <p>Ces qualités d'ambiance et d'usages devront faire l'objet de toute l'attention nécessaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'intégrer au bourg historique,</li> <li>-donner de la place et valoriser les activités existantes (boulodrome),</li> <li>-permettre le développement d'évènements en extérieur (par exemple festivals, actions culturelles, ...),</li> <li>-amplifier les qualités architecturales, et de paysage du lieu,</li> <li>-être polyvalent (accueil de manifestation).</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

### Projet 2.2.1. : créer le parc paysagé « Le Belvédère »

#### Descriptif :

Création d'un parc paysagé intégrant une agora et environ 50 places de stationnement dont quelques-unes équipées de bornes de recharge. Requalification de la rue de Preissac pour une circulation en sens unique, avec un marquage au sol délimitant l'espace piéton.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2- s'adapter à l'urgence climatique

Axe - 4 : Améliorer la santé et le bien être des habitants

Axe - 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : 760 000 € HT**

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2024 - 2025**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : État, CDT 31



**Projet 2.2.2. : transformer un bâtiment communal vide en un lieu de vie social, culturel et associatif.**

**Maison Lagarrigue**

**Descriptif :**

Mise hors d'eau (fait en 2024), et réhabilitation du bâtiment patrimonial.

Une réflexion est engagée sur son devenir culturel (au RDC : création d'un lieu de spectacle, accueil de résidences d'artistes, extension du cinéma ... et à l'étage : création de locaux associatifs, de logements pour artistes, de locaux pour un tiers lieu ...).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Axe 4-améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Axe 5-préserver et développer des emplois de qualité.

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2024 -2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : bureau d'études

Partenariat financier : État, Région, CDT 31, autre



## Projet 2.2.3. : réaménagement de la place du centre culturel

### Descriptif :

Création d'un espace vert côté médiathèque, plantation d'arbres, création de quelques places de parking végétalisés – création d'une « zone de rencontre » et mise en place de bornes rétractables rue de l'Eglise

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2- s'adapter à l'urgence climatique

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité et prévenir et réduire les pollutions,

Axe 4-améliorer la santé et le bien être des habitants

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif :** à déterminer

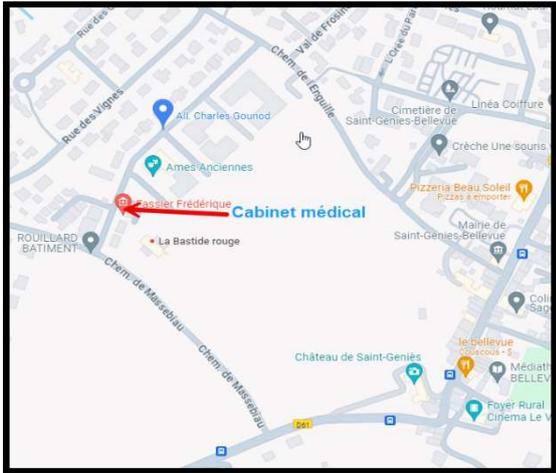
**Calendrier prévisionnel :** ☒ 2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE,

Partenariat financier : Etat, CD31, Région



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.3.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Offre aux usagers</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>À la suite de la cessation d'activité du médecin généraliste, recherche de praticiens. Recherche d'optimisation des locaux commerciaux vacants, et aménagement d'un bâtiment communal (appelé « Maison Lagarrigue »)</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Afin de renforcer l'attractivité du village, l'objectif de la municipalité est d'offrir à la population (2500h) un soutien médical conséquent, des commerces de proximité, et un lieu culturel multi activités.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.3.1. : favoriser l'installation de médecins généralistes</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Il existe déjà une infrastructure privée et dédiée comportant des locaux et des places de stationnement. Il manque les praticiens. Une étude est en cours pour envisager des solutions (achat de foncier...).</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Axe 4-améliorer la santé et le bien-être des habitants. Axe 5-préserver et développer des emplois de qualité. Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage : initiative privée</b></p> <p><b>Coût estimatif : à déterminer</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <b>☒ 2025</b></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : ARS, professions médicales, .. Partenariat financier : Privé</p>	 

## Projet 2.3.2. : limiter la vacance des commerces

### Descriptif :

Aujourd'hui, on identifie 6 locaux commerciaux dans la rue Principale (dont 2 récemment vacants) et un kiosque à pizza. Le maintien de la destination commerciale des locaux de la rue Principale est inscrite dans le PLU.

La commune souhaite préserver l'activité commerciale de la rue Principale par les moyens de sa compétence.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4-améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 5-préserver et développer des emplois de qualité,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : privé**

**Coût estimatif : à déterminer**

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2026-2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

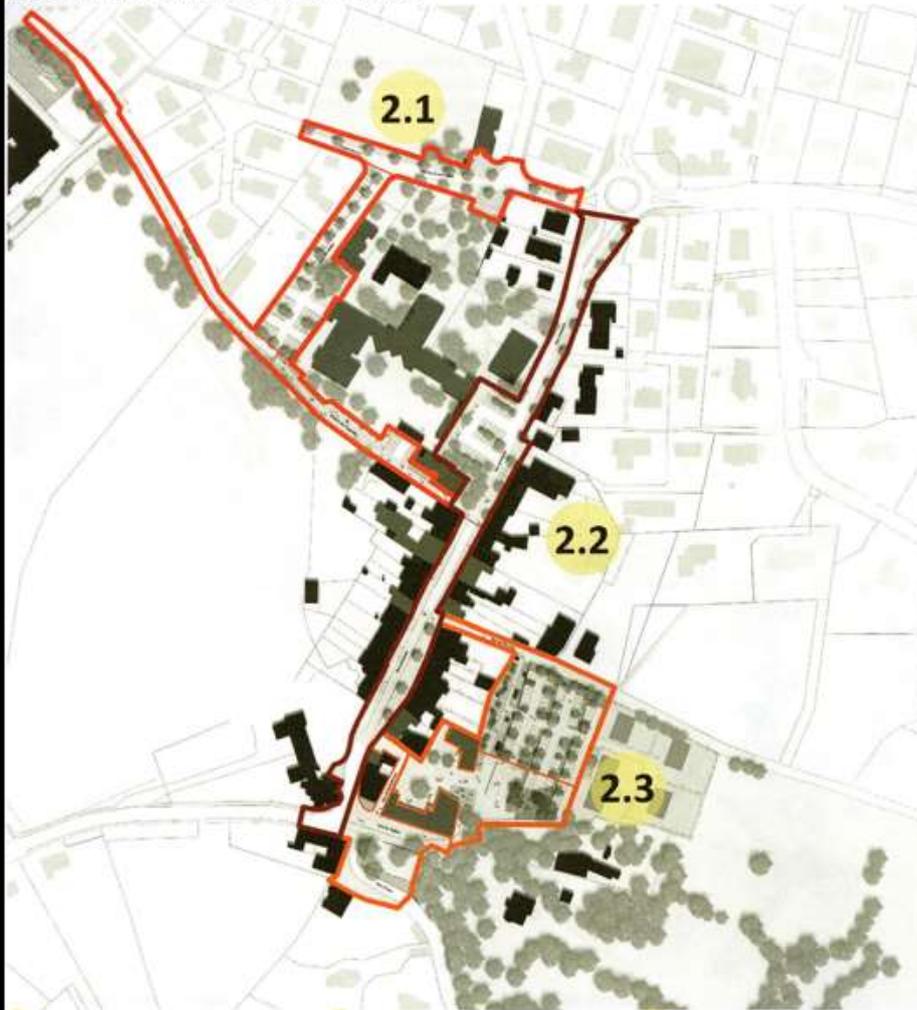
Partenariat technique : ARS, CCI, CCCB, EPFO, Foccal

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), CD31, EPFO...



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.4.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Requalification des espaces publics</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Requalifier les espaces publics situés en entrée de bourg Nord-Ouest, que sont les parkings du groupe scolaire, améliorer l'accès à ce dernier, crèche et centre de loisirs, valoriser le chemin de l'Enguille en le piétonnant jusqu'à la traversée de la départementale devant la mairie.</p> <p>Le centre bourg est structuré par la D61 qui le traverse. Ce dernier est habité et vivant et regroupe un ensemble associatif très actif pour les pratiques de loisirs et de sports. Il s'agit d'en rendre sa traversée plus sûre par des aménagements qui réduiront notamment la vitesse des véhicules et donneront une centralité plus verte et apaisée pour les piétons.</p> <p>Le centre historique bénéficie de la qualité de paysage que procure la présence de bâtiments patrimoniaux et de leurs parcs. Il dispose de vues lointaines sur les vallons et coteaux. Cette qualité d'ambiance liée aux arbres et forêts doit rester un point d'appui de nos projets.</p> <p>Le centre culturel a vocation à se développer avec la création d'un lieu structurant pour la vie du bourg et de la commune dans le front bâtiment « maison Lagarrigue ».</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><b>Îlot Parc</b> : total 7800m<sup>2</sup> Renforcer la place du piéton dans cet îlot à travers la requalification du chemin de l'Enguille, de la rue du 11 novembre et du Parc'Ourir, le réaménagement des parkings mairie et crèche/ALAE et la création d'une trame végétale.</p> <p><b>La départementale</b> : 6700m<sup>2</sup> La départementale doit être traversée par le centre du village et non pas le contraire. Apaiser et rendre accessible la traversée de la départementale qui fait le lien entre l'Îlot Parc au Nord et le centre culturel au Sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-création d'un parvis de la mairie (plateau),</li> <li>-remaniement du stationnement existant de la mairie,</li> <li>-continuité de traitement de l'église jusqu'au rond-point pour étirer la perception de traversée du bourg,</li> <li>-retravailler le segment élargi (entre le restaurant et le coiffeur) pour rompre la linéarité,</li> <li>-trame végétale, piétonnier et stationnement latéral remaniés.</li> </ul> <p><b>Le centre culturel</b> : 9100m<sup>2</sup> Création d'un espace public en lien avec les espaces communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-piétonnisation de l'espace public existant et création d'un espace public dans le prolongement,</li> <li>-création d'un parking végétalisé de 50 places,</li> <li>-mise en valeur du front bâtiment sur le boulo-drome faisant vitrine d'entrée de ville,</li> <li>-permettre aux équipements de développer sur l'extérieur des événements ou actions,</li> <li>-amplifier les qualités architecturales et de paysages du lieu,</li> <li>-être polyvalent (accueil de manifestations).</li> </ul>	

## REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS



### 2.1

#### L'ÎLOT PARC / TOTAL 7 800M<sup>2</sup>

Renforcer la place du piéton dans cet îlot à travers:

- Requalification du Chemin de l'Enguille
- Requalification rue du 11 novembre et parking Parc.
- Réaménagement des parkings de la mairie et de la crèche.
- Création d'une trame végétale

### 2.2

#### LA DÉPARTEMENTALE / TOTAL 6 700M<sup>2</sup>

Apaiser et rendre accessible la traversée de la départementale qui fait le lien entre l'îlot parc et le centre culturel:

- Création d'un parvis de la mairie (plateau)
- Remaniement du stationnement existant de la mairie
- Trame végétale, piétonnier et stationnement latéral remaniés.

### 2.3

#### LE CENTRE CULTUREL / TOTAL 9 100M<sup>2</sup>

Création d'un espace public en lien avec les équipements communaux:

- Piétonnisation de l'espace public existant et création d'un espace public dans le prolongement.
- Création d'un parking en terrasse végétalisée entre 50 et 70 places.
- Mise en valeur du front bâtiment sur le boulo-drome faisant vitrine d'entrée de ville.

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

## Projet 2.4.1. : îlot Parc

### Descriptif :

Revégétalisation de l'espace, piétonnisation, réorganisation des parkings, trame végétale, création de parvis et sécurisation des équipements scolaires, administratifs et associatifs.

Assurer la continuité de vallon à vallon.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2-S'adapter à l'urgence climatique,

Axe 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir les pollutions.

Axe 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : 900k€ HT**

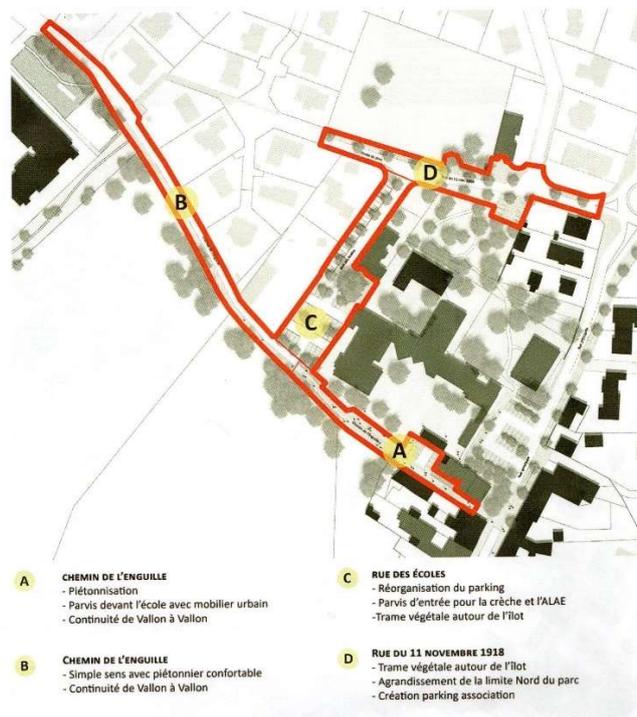
**Calendrier prévisionnel :**

 **2027-2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE, HGI 31, SDEHG, PETR

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Département, CAF...



## Projet 2.4.2. : aménagement entrée du village

### Descriptif :

Traversée plus sûre par des aménagements (réduction de la largeur voirie, plateaux traversants, alignement et plantation d'arbres qui réduit visuellement le cadrage...). Retravailler le segment élargi pour rompre la linéarité, parking mairie intégré aux aménagements de la voie.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2- s'adapter à l'urgence climatique

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité et prévenir et réduire les pollutions,

Axe 4 - Améliorer la santé et le bien être des habitants

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : environ 1,1 M euros HT**

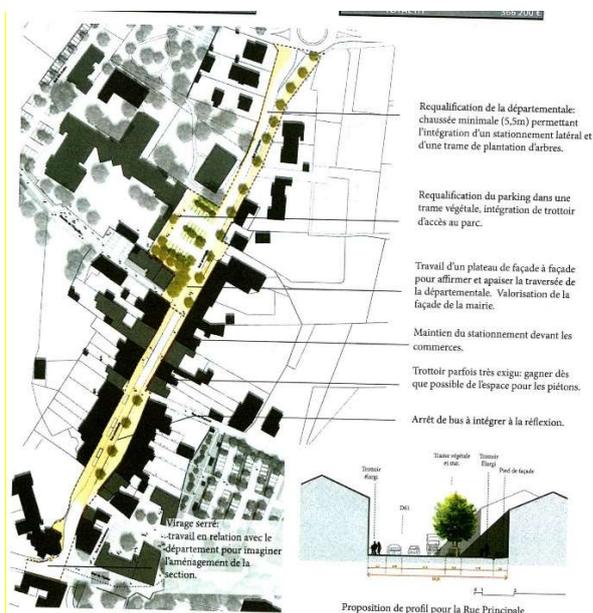
**Calendrier prévisionnel :**

 **2025-2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : entreprises privées, Détour de route,

Partenariat financier : Etat, CDT 31, autre



### **Projet 2.4.3. : promouvoir attractivité de la place du boulodrome.**

#### **Descriptif :**

Intégrer le boulodrome dans la requalification de l'entrée de la commune et dans la redéfinition du centre culturel et de son extension : « le Belvédère », tout en préservant un lieu de quiétude intergénérationnel et *apporter une végétalisation plus soutenue*

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Axe 2- s'adapter à l'urgence climatique

Axe 4 - Améliorer la santé et le bien être des habitants

Axe 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif :** non encore déterminé

**Calendrier prévisionnel :**

**☒ 2026 -2028**

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : entreprises privées, Détour de route,

Partenariat financier : Etat, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), CDT 31, agence de l'eau, autre



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.5.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Création d'un espace vert paysager Grand Champ</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le PLU en cours prévoit la création de 5 opérations d'aménagement programmées (OAP) sur le village pour répondre aux exigences de création de logements sur le bassin toulousain (SCOT central)</p> <p>L'OAP Grand Champ (5,5ha) située à l'entrée du village et à proximité du château a été créée sur une parcelle classée N avec une partie urbanisable et une autre à maintenir en espace ouvert à aménager. Cette dernière a vocation à être transformée en un parc public, arboré, qui permettra d'harmoniser les nouvelles constructions avec l'environnement paysagé et offrira un espace de verdure aux habitants, mettant ainsi en valeur l'entrée de notre village et renforcera les qualités architecturales du château.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>CADRER ET PROLONGER L'ARMATURE PAYSAGERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter sous la forme d'un espace vert public la partie Sud-Est des terrains (classés en zone N inconstructible)</li> <li>- Créer une frange paysagère en limite Est de la zone AU pour créer une interface unifiée et soignée pour favoriser l'intégration du projet vis-à-vis du parc du château. Cette frange doit constituer un espace vert collectif et faire l'objet d'une conception sous la forme de parc linéaire où sont implantés des équipements et mobiliers pour favoriser l'accueil du public et les activités récréatives. Le plan de plantations est particulièrement généreux et dense pour filtrer les vues depuis l'Avenue Bellevue notamment.</li> <li>- Aménager un espace vert collectif au Nord de la voie de maillage entre la voie principal de desserte de la zone et le maillage avec l'impasse du Chaume.</li> <li>- Ménager une lisière plantée formant un espace tampon entre les futures constructions et les tissus pavillonnaires existants à l'Ouest et au Sud.</li> <li>- Le long du chemin de Massebiau, un espace vert collectif peut également être prévu pour superposer des fonctions hydrauliques, paysagères et récréatives. A dominante perméable, cet espace paysager est accompagné de diverses plantations (bosquets boisés, arbres isolés et/ou en alignements, massifs arbustifs, etc.).</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 2.5.1. : création d'un nouvel espace vert public

### Descriptif :

Création d'un parc paysager arboré avec plantations, mobilier urbain ...sur un terrain privé qui a vocation à devenir communal.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2. S'adapter à l'urgence climatique

Axe 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Axe 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : non chiffré**

**Calendrier prévisionnel :**

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE, ID de Ville

Partenariat financier : État, Région, CD31 ...



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.6.</b>
<b>Centralité</b>	<i>Aménagement d'un emplacement réservé chemin des Mottes</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans le cadre du PLU, pour répondre aux exigences du code des communes concernant les cimetières et à la saturation du cimetière actuel, un emplacement a été réservé sur une parcelle agricole d'une surface d'environ 1,1ha avec une grange en ruine située chemin des Mottes pour permettre le déplacement des ateliers municipaux vétustes et trop petits.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>1-requalification de la grange en ateliers municipaux actuellement au centre du village et dont les locaux ne répondent plus aux besoins des services et réflexions sur la réaffectation des locaux libérés (logements locatifs, activités commerciales...).</p> <p>2-création d'un nouveau cimetière.</p> <p>Ce nouvel espace pourrait s'apparenter plus à un parc qu'aux traditionnels cimetières. Le vivant y serait clairement accepté. Des arbres caducs et persistants y trouveraient leur place au milieu des tombes, des chemins sinueux remplaceraient les allées droites et rectilignes, quand les gazons fleuris seraient eux préférés aux surfaces minérales.</p> <p>Dans un proche avenir, le nouveau cimetière devrait être considéré comme un réservoir de biodiversité à part entière, intégré aux réseaux de trames vertes et bleues, sans traitement chimique, sans désherbage, sans ramassage de feuilles, peu de tailles, seule la tonte y sera nécessaire. Ce cimetière accueillant serait ainsi un « cimetière parc » avec une percée sur la campagne environnante, où les gens peuvent venir volontiers s'y promener. Le cimetière ne sera donc plus uniquement un lieu de repos pour les morts, mais il sera aussi un lieu pour les vivants.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

## Projet 2.6.1. : construction de nouveaux locaux pour les services techniques municipaux

### Descriptif :

Construction d'un bâtiment bio climatique, adapté et répondant à l'urgence climatique.

Panneaux photovoltaïques, récupérateur d'eau, pompe à chaleur, géothermie et géocooling. Matériaux biosourcés. Triple vitrage.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : s'adapter à l'urgence climatique

Axe 3 : utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Axe 5 : préserver et développer des emplois de qualité

**Maître d'ouvrage : mairie**

**Coût estimatif : non connu**

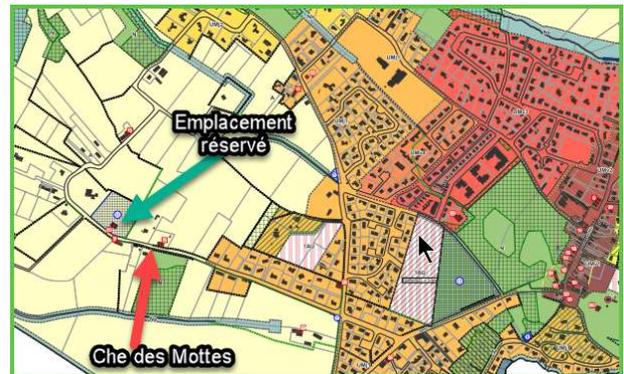
**Calendrier prévisionnel :**

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : État, Département



## Projet 2.6.2. : création d'un nouveau cimetière paysager

### Descriptif :

Espace paysagé, déminéralisé... Création d'un jardin du OUI (expérience culturelle inédite proposée à toutes les communes de France : créer des jardins éphémères ou pérennes de même forme mais différents selon le lieu, la taille, la matière, la manière ... une œuvre d'art en réseau » conçue par Catherine de Mitry)

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3 : utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Maître d'ouvrage : mairie

Coût estimatif : non connu

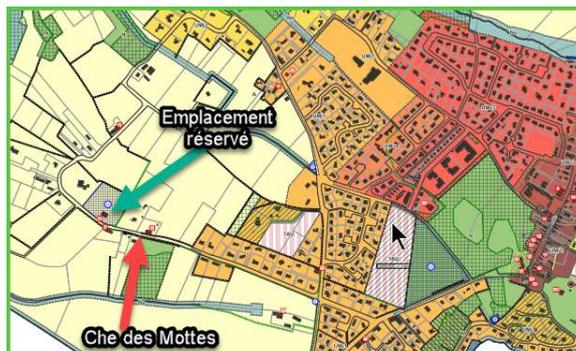
Calendrier prévisionnel :

2026 -2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier :



Document graphique

Exemple de Jardin du « Oui »



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche Action 3.1.</b>
<b>Inscrire la commune dans le territoire</b>	<i>Habitat</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Historiquement, le dispositif d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'est structuré autour de deux pôles : le maintien à domicile et l'institution.</p> <p>L'aspiration d'une majorité de ces personnes est de vivre chez soi. En découle le refus fréquent des formules institutionnelles, synonymes pour certains de perte d'espace et de liberté, de vie collective imposée.</p> <p>Un nombre croissant de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, y compris celles atteintes d'une maladie neurodégénérative, souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager, le cas échéant. Elles expriment une forte demande de projet social et de services associés au logement dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu « ordinaire ».</p> <p>Ces formes d'habitat, plus souples, et aussi parfois plus économiques pour des personnes aux revenus modestes, apportent une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.</p> <p>Pour satisfaire cette demande, une diversité de formes de logement, souvent avec services associés, se développe, majoritairement dans le cadre d'initiatives portées par des acteurs associatifs, des collectivités locales et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), des mutuelles et des bailleurs sociaux. Ces initiatives viennent en complément de l'offre sociale et médico-sociale, elles sont d'ailleurs quelquefois portées par des gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, qui trouvent par ce biais une façon plus souple d'accompagner ces types de public. Cette nouvelle offre peut constituer une réponse en termes d'insertion pleine et entière dans la Cité et de libre choix de leur mode de vie pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies neurodégénératives.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Permettre aux personnes en situation de handicap ou du grand-âge de vivre de manière autonome et de participer pleinement à une vie en communauté au cœur de notre société.</p> <p>Développer ces habitats innovants pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap de bénéficier d'une offre de logements plus accessible en termes de coûts.</p> <p>Une vie proche de l'habitat traditionnel.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

### Projet : 3.1.1. : favoriser l'habitat inclusif

#### Descriptif :

Créer des lieux de vie où les personnes fragiles peuvent vivre de manière autonome, tout en ayant accès à des services de soutien et de soins adaptés à leurs besoins.



Rencontrer les acteurs de l'habitat inclusif. Projet à l'étude sur les prochaines OAP, notamment sur l'OAP 3 avec un bailleur social. Voir <https://youtu.be/FtZcjDb3m0g>

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants.  
Axe 5-préserver et développer des emplois de qualité.

#### Maître d'ouvrage : à déterminer

Coût estimatif : inconnu

#### Calendrier prévisionnel :

2026-2028

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Professionnels de santé, ARS, CNAV, CAUE, EPFO...

Partenariat financier : État, CD 31, CAF, bailleurs sociaux, la Caisse des dépôts, EPFO...



### Projet 3.1.2 : habitat intergénérationnel et partagé

#### Descriptif :

Cet habitat intergénérationnel pourra prendre la forme de petites résidences ou être une composante d'un projet plus global avec la création de logements familiaux. On pourrait également imaginer la création de logements partagés en co-location où chaque résident disposerait d'une chambre et d'une salle-de-bain privative, et éventuellement d'une kitchenette. La cuisine et le séjour seraient quant à eux communs.



Voir <https://www.youtube.com/watch?v=gqJYpuxnXz4>

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

#### Maître d'ouvrage : à déterminer suivant projet retenu

Coût estimatif : inconnu

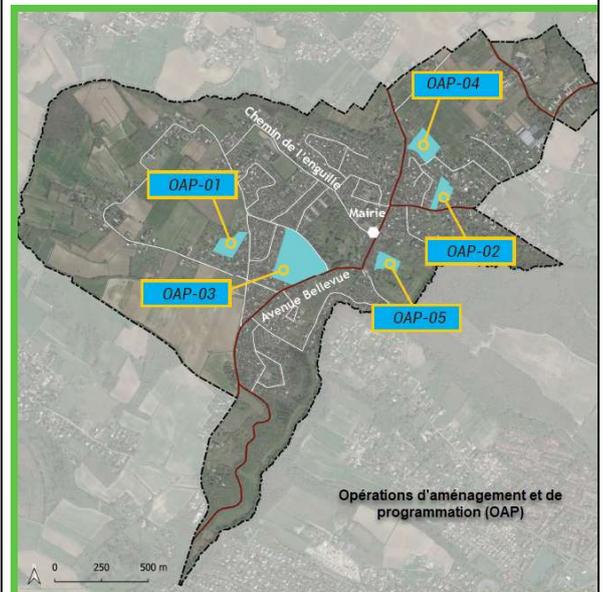
#### Calendrier prévisionnel :

2026-2028

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPFO, Associations et partenaires institutionnels

Partenariat financier : État, Région (suivant dispositif en vigueur), CD 31, CAF, bailleurs sociaux, caisse de dépôts, EPFO...



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<b>Inscrire la commune dans le territoire</b>	<i>Interaction intercommunale</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Saint-Geniès Bellevue s'inscrit dans un environnement citadin et rural. Proche de la métropole Toulousaine, lieu privilégié pour l'emploi, et de villes moyennes ; la commune appartient à la communauté des communes des Coteaux Bellevue. C'est un territoire dynamique et attractif de 21 343 habitants qui offre à ses habitants un cadre de vie et d'activités de qualité. Situé sur des coteaux, la géographie privilégie l'interaction de ses 7 communes. L'intercommunalité fait partie de 71 autres communes dans le PETR « Le Pays Tolosan », territoire à forte vocation résidentielle, il est dans une dynamique de croissance démographique semblable à celle de la périphérie toulousaine.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Renforcer le maillage doux (vélo, piétons) depuis la commune vers les différents territoires environnant.  Développer une alternative à la voiture que ce soit pour les trajets domicile-travail ou pour ceux liés aux activités de loisirs.  Permettre les raccordements aux réseaux de transports collectifs et aux infrastructures douces environnantes.  Mutualisation des moyens et des besoins avec l'intercommunalité.</p> <p>Saint-Geniès étant mitoyen avec Toulouse Métropole (communes de Saint-Jean, L'Union et Toulouse), nous devons répondre à la forte demande des habitants pour rejoindre ces points stratégiques à vélo, par la création de pistes cyclables sécurisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le long de la Pichounelle,</li> <li>-en partage séparée avec les VL sur la route « la Vieille Côte »,</li> </ul> <p>Des réflexions sont à mener sur l'amélioration du chemin du Poutou et la création d'aires de covoiturage.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

### Projet 3.2.1. : accompagnement au maillage doux et aux alternatives à la voiture.

#### Descriptif :

Création de pistes cyclables en site propre (revêtement perméable ou enrobé), déploiement de mobilier urbain nécessaire autour de ces voies.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 3-utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

#### Maître d'ouvrage : A déterminer

Coût estimatif : non déterminé

#### Calendrier prévisionnel :

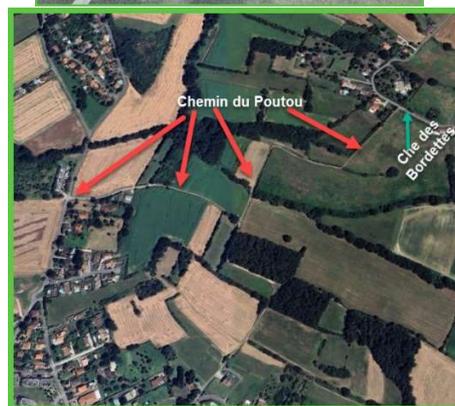
2026-2028

Partenaires potentiellement concernés : communauté de communes, commune, communes environnantes, État suivant tronçon

Partenariat technique : HGI, CAUE, Détours de route

Partenariat financier : État, Région, PETR, CD31, Toulouse

Métropole, Communes concernées...



### Projet 3.2.2. : aménager une aire de covoiturage

#### Descriptif :

Faciliter l'utilisation des moyens de transport en covoiturage et/ou collectif à partir d'un lieu existant.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 1-contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : communes de l'intercommunalité**

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2026 -2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : HGI, CAUE

Partenariat financier : Département, CCCB...



### Projet 3.2.3. : mutualisation des moyens et des achats avec les communes de la CCCB

#### Descriptif :

Il s'agit d'encourager la mutualisation des moyens et le partage des coûts le plus possible, développer des appels d'offres communs pour les achats (véhicules et vélos électriques, produits ménagers, ...) et pour les besoins essentiels pour l'habitant comme les énergies, les assurances...

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 -améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6-agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage : communes de l'intercommunalité**

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2025 -2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : HGI, CAUE, UGAP

## Annexe 2 : Programme pluriannuel d'actions 2022-2024

L'attention est attirée sur le fait que **l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.**

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
  - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
  - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée ;
  - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Code signets à utiliser :

Pour la période **2022-2026** : ☉ phase « études » ; ☺ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Paysage Environnement...</b>					
<b>ACTION 1.2</b> Transition écologique	Projet 1.2.1 – développer du photovoltaïque communal	☉	☺	☺	1, 2, 4
	Projet 1.2.2 – poursuivre la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux	☉	☺	☺	1, 2, 4
	Projet 1.2.3 – restructurer le groupe scolaire	☉	☺	☺	2, 4
	Projet 1.2.5 – acquisition de véhicules électriques pour la commune et installation de bornes de recharge pour ces véhicules	☺	☺		3, 4, 6
	Projet 1.2.7 – récupérer l'eau de pluie			☺	1, 3
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Centralité</b>					
<b>ACTION 2.1</b> Polarité ludo-sportive	Projet 2.1.1 – créer un pumtrack, cross training et un espace vert aménagé		☺		4, 6
	Projet 2.1.2 – rénovation du dojo			☉	2, 4
<b>ACTION 2.2</b> Culture, espace de vie, Belvédère	Projet 2.2.1 – créer le parc paysager le Belvédère	☉	☺		2, 4, 6
	Projet 2.2.2-transformer un bâtiment communal vide en un lieu de vie social, culturel, associatif – Maison Lagarrigue	☉	☺	☺	4, 5, 6
<b>ACTION 2.4</b> Requalification des espaces publics	Projet 2.4.3- promouvoir l'attractivité de la place du boulodrome			☺	2, 4, 6
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Inscrire la commune dans le territoire</b>					
<b>ACTION 3.1</b> Habitat	Projet 3.1.2 – habitat intergénérationnel et partagé			☉	4
<b>ACTION 3.2</b> Interaction intercommunale	Projet 3.2.1 – accompagnement au maillage doux et aux alternatives à la voiture			☉	3, 4, 6

## Annexe 3 : Le château, monument historique privé et patrimonial

Le château est un domaine privé, géré de façon familiale mais qui est ouvert lors d'évènements de la commune pour en permettre sa valorisation.

### 1-Réunion de famille



### 2-Activités majeures au château hors activités familiales

- Ouverture à la visite du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août inclus.
- Visite possible sur demande :
  - Groupe scolaire à la demande du corps professoral,
  - Particulier suite appel téléphonique ou courriel,
  - Groupe structuré.
- En lien avec des associations de Saint-Geniès :
  - Projection de courts métrages en plein air début juin et vers 22h30 dans le cadre de Détours en Cinécourt,
  - Audition de fin d'année de l'école intercommunale de musique de Saint-Geniès,
  - Concours de pétanque à la demande du club de Saint-Geniès,
  - Retraite aux flambeaux dans le cadre de la fête du village à la demande de l'association en charge,
  - Photos de mariage,
  - Activités dans le cadre de la Journée du Bonheur.

## Activité de nuit



## Cérémonie militaire



## Concert École intercommunale de musique



## Séance de nuit de Détours en Cinécourt



## Information dans La Dépêche et activité sociale du club des Aînés



# Annexe 4 : Tourisme

## Plaques mémorielles de la commune de Saint-Geniès Bellevue (31180)

**1**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le château



Selon toute vraisemblance, c'est Guillaume III Bertier, Seigneur de Saint-Geniès, capitoul et secrétaire du Roi, qui fait construire le château entre 1590 et 1600 durant les années troubles de la fin des guerres de religion.

Le bâtiment, à deux étages de brique rouge pour souligner un fort bastion soulignant les niveaux. La distribution intérieure est conforme à celle de nombreux châteaux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : un escalier à rampes droites et paliers de repos soigneusement bâti avec des voûtes rampantes, coupe la maison aux deux tiers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fenêtres sont agrandies et un théâtre d'été ajouté.

En 1742, Jean-Pierre de Lassus, capitoul, rachète la seigneurie et le château. En 1793, au moment de la Terreur, des révolutionnaires de Toulouse viennent arrêter son fils Jean-François ; mais celui-ci est sauvé par le paysan du village mené par leur chef Pichon.

Jeanne Goucod, la fille du célèbre compositeur Charles Gounod, épouse de Pierre de Lassus Saint-Geniès, vécut de très nombreuses années dans le château où elle décède en 1946.

**2**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### L'église



La première église du village se situait de l'autre côté de la route, au niveau du terrain de boules.

Totalement ravagée en 1570, lors des guerres de religion, elle fut sommairement réparée et perdit ainsi deux siècles avant que Jean Pierre de Lassus, nouveau consul et propriétaire du château, ne fasse reconstruire à l'emplacement actuel, entre 1705 et 1707.

Cette deuxième église, à l'architecture classique du midi toulousain avec son clocher mur, était plus vaste que celle d'aujourd'hui. Elle bénéficiait au niveau du porche d'entrée, d'une grande capotade (auvent) latérale avec des «sièges en-dessous» qui protégeait de la pluie et servait de lieu de rencontre aux gens du village.

Elle est transformée en maison commune sous la Révolution. Malgré de nombreux et onéreux travaux d'entretien au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, l'église devient insalubre et dangereuse, tant pour les fidèles que pour les passants.

Fermée au culte en janvier 1973, elle est démolie puis reconstruite au même emplacement mais avec de profondes modifications : le clocher mur autrefois accolé au château est déplacé au dessus du porche et le chœur fortement rénové, afin de permettre la rectification du virage dangereux qui la borde.

**3**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### La place du Fort



À l'extrémité sud de cette place, le promeneur, malgré la végétation, peut jouir d'une belle vue sur le nord de Toulouse et ses abords, vue qui justifie le nom porté par notre commune : Saint-Geniès Bellevue.

Il permet aussi de comprendre pourquoi ce lieu surélevé, accessible à l'époque uniquement par un ravinillon, est choisi par les premiers habitants pour établir, vrai semblablement entre le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, les premières constructions du village : deux ou trois petites exploitations agricoles, une chapelle et un fortin pour donner l'alarme et se protéger en cas d'attaques.

C'est la présence de ce fortin qui lui a donné son nom : la place du Fort. Elle garde ce nom pendant plusieurs siècles avant d'être rebaptisée en place de l'église dans les années 1970.

Depuis la création du village, c'est ici que se sont développés les premiers commerces (café, épicerie, boulangerie...). C'est également ici que se sont déroulés et se déroulent encore, toutes les petites et grandes manifestations publiques animant la vie culturelle et festive de Saint-Geniès Bellevue.

**4**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le pont à bascule



L'histoire du pont à bascule ou poids public est liée à l'octroi, contribution indirecte perçue par les municipalités à l'importation de marchandises sur leur territoire. Ainsi, cochenilles, volailles, vins, combustibles, fourrages et matériaux sont taxés en fonction de leurs poids.

En 1901, le conseil municipal décide la construction d'un pont à bascule, près de l'église pour remplacer la vieille bascule en bois datant de 1851. Il s'adresse à M. Baudin, fabricant d'appareils de pesage à Toulouse, qui s'engage à fournir ce pont pour 800 francs et garantir ses appareils pour une durée de 5 ans !

Il comprenait un petit kiosque en bois, adossé au mur d'encadrement du château, abritant les instruments de mesure. Un passage à une plate-forme intégrée dans la chaussée accueillait les véhicules à peser : charrettes, chariots et plus tard camions, voitures... Les opérations de pesage sont assurées par un peseur-jougeur nommé par le maire.

Outre les tarifs des droits de pesage de la bascule, le conseil municipal décide que « la commune et le peseur public auront chacun la moitié des recettes obtenues ». Mais les recettes s'amoindrissent avec le temps et le pont à bascule, devenu obsolète et gênant la circulation sur la rue Principale, est supprimé en 1964. Sa trace est encore visible sur le mur.

**5**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le plan-terrier



Le mot « terrier » désigne un rapport à la terre en tant que bien.

Chaque seigneurie possédait des registres nommés terriers, dans lesquels, de siècle en siècle, on indique les limites des fiefs, les redevances dues, les services à rendre, les usages locaux.

Ils sont réalisés à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais tous les registres ne sont pas représentés sous forme de plan, comme celui-ci, réalisé en 1767.

Ce type de document est donc rare et c'est une chance pour notre village qu'il ait été conservé.

Véritable ancêtre du plan cadastral, le plan terrier identifie les parcelles avec le nom des propriétaires et les surfaces. Il permet également de reconstituer fidèlement l'emplacement des bâtiments et leurs usages.

**6**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le calvaire



Le Christ de ce calvaire, très original, est sans doute l'œuvre d'un artisan local. Il est entièrement réalisé avec des pièces d'outils agricoles.

**La croix :** 12 barres de fer carrées de 3 à 4 cm de côté.

**L'aurole :** un cercle de fer provenant d'un cerclage de moyeu de charrette.

**La tête :** un gros éron qui servait d'embout sur les essieux des charrettes.

**Le buste et les bras :** un soc hirondelle de bois.

**Les jambes :** un morceau de dent d'une herse à ressorts.

Les calvaires, très présents dans les villages, rappellent alors divers événements : une fête pour la paroisse, un temps de prière (Fête-Dieu), un lieu de rassemblement et de procession pour fêtes vendanges ou moissons.

Parfois les calvaires rappellent le lieu de départ en mission d'évangélisation. Ils jouent aussi le rôle de poteau indicateur, signalant depuis un endroit plat, l'approche d'un carrefour. Ils peuvent aussi, commémorer un triste événement, tel un accident.

Souvent détruits durant la Révolution française, ils furent reconstruits dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1814 et 1906, à l'époque des missions de prédication et de recatolique de l'Eglise.

**7**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### La mairie-école



Petit village sans grandes ressources, Saint-Geniès n'a ni école ni maître d'école avant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, M. Moyrat est le premier instituteur hôte de notre commune en 1832. L'établissement se déroule alors dans une petite salle louée par le maire.

Il faut attendre les lois Ferry de 1881 et 1882, instituant l'enseignement primaire obligatoire, gratuite et laïque, pour que notre commune, sous l'impulsion de son maire, Ernest Charrière, décide de la construction d'une maison « mairie-école ».

Inaugurée en 1880, ce bâtiment abrite, outre la salle de classe, deux pièces aménagées pour la mairie et le logement de l'instituteur en charge de l'enseignement des garçons. L'éducation des jeunes filles qui ne sont pas inscrites dans l'autre école, dirigée par des religieuses, est alors assurée par la maîtresse des travaux d'aiguille de l'école publique.

Sous l'effet de la croissance rapide de la population, l'école de notre village ouvre une deuxième classe à l'occasion de la rentrée 1948, puis une « classe enfantines » à la demande des parents d'élèves en 1968. Quelques années plus tard la première cantine y est installée.

De nos jours, si l'édifice n'abrite plus la mairie, le rez de chaussée de ce bâtiment est toujours utilisé par l'école.

**8**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le lavoir



Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le village ne disposait en guise de lavoir public que de deux bassins alimentés en eau par un système de bascule à partir d'une fontaine, d'où son nom de fontaine lavoir du Thouron.

Sans toit ni murs, les conditions de travail y étaient pénibles en toute saison, mais surtout les mauvais écoulements des eaux usées rendaient les terrains adjacents impropres à toutes cultures, sans oublier les odeurs. La municipalité fit donc construire ici le nouveau lavoir du village vers 1905, car un puits, aujourd'hui obstrué, permettait une alimentation régulière en eau.

Les femmes du village (on lavandières) venaient pour laver le linge dans une première bassine et le rinçer dans une seconde, le rinçage nécessitant de grandes quantités d'eau claire.

Sous le porche situé à gauche du lavoir, le corbillard communal était entreposé. Au début des années 1950, un réservoir est édifié dans les combles pour avoir de l'eau courante et alimenter aussi la fontaine abritée sur le trottoir. Le lavoir est désaffecté au début des années 1970 et sert alors de salle pour les jeunes du village.

**9**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le monument aux morts



Ce monument rappelle le véritable traumatisme que fut la Première guerre mondiale pour notre pays au point que chaque commune de France possède le sien.

À Saint-Geniès, la guerre de 1914-1918 a un impact considérable sur la vie du village qui compte alors 250 habitants. Pendant la guerre, 51 hommes sont mobilisés et 13 d'entre eux ne reviennent plus, dont l'instituteur, Félix Versengès et l'adjoint au maire, Jean-Pierre Pujol.

Dès juillet 1919, le maire Ernest Charrière indique qu'il faudra élever un monument « pour perpétuer le souvenir des enfants de Saint-Geniès tombés glorieusement pour la France dans la guerre que nous subissons ».

Lors de la séance du 27 avril 1919, le conseil municipal vote une somme de 3 000 F pour l'édification d'un monument à l'entrée du cimetière et décide d'ouvrir une souscription publique qui s'ajoutera à la somme initiale. En juin 1920, est publiée la liste des 43 souscripteurs de la commune pour le monument.

Le 6 novembre 1921, le monument aux morts est inauguré. Ernest Charrière prononce un long et émouvant discours. S'adressant aux jeunes, il leur dit entre autre : « Jeunes générations, gardiennes de l'honneur, méfiez vous des perfides ! C'est parce que nous détestons la guerre, et c'est afin qu'elle ne soit plus possible que vous devez rester forts et vigilants ! ».

**10**

Mairie de Saint-Geniès Bellevue  
Association Histoire et devoir de mémoire

### Le Chai - la Bastide rouge



À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le vignoble est de nos jours quasiment disparu de notre village. Les propriétaires des champs défrichés, plantés en vignes, ont construit un chai en 1901.

Le chai est le lieu où se déroule le processus de vinification.

Le bâtiment sert également à stocker les fûts de vin et à loger le vigneron en charge de surveiller les vignes afin d'éviter le gel, c'est à dire le vit de grappes le matin.

Par le suite, probablement dans les années 1920, cette bâtisse devient une ferme. Une dizaine de vaches sont présentes jusqu'à la fin des années 1950. Le premier étage permet d'élever des poules, ainsi les vaches se nourrissent au lévier.

En 2011-2015, les nouveaux propriétaires rénovent entièrement le bâtiment. Seul le toit et le dégrainage d'origine sont conservés ; le chai continue sa traversée via avec le nom de la Bastide rouge.

## Circuit de visite

